



Logement

Propriétaires-bailleurs, entre exploitation marchande et logiques sociales

SOCIÉTÉ

Autonomie et dépendance:
Interroger nos idéaux, nos
visions de l'être humain

LOGEMENT

Vieillir sans logement.
Où et comment vivent
nos aîné-es sans chez-soi?

INTERVIEW

« Habiter le *care* »
Expériences à Vienne
et Barcelone

démocratie

Mensuel
du MOC-CIEP

Autonomie et dépendance : Interroger nos idéaux, nos visions de l'être humain

L'autonomie s'inscrit dans divers usages qui charrient chacun différentes conceptions de l'idéal d'autonomie. À partir de multiples recherches menées à propos de la maladie d'Alzheimer et des troubles apparentés – et sans s'y limiter – nous proposons d'analyser les limites et les portées de plusieurs conceptions de l'autonomie qui irriguent notre terreau culturel afin de penser l'idéal d'autonomie dans le contexte d'une dépendance à autrui.

L'autonomie est une valeur peu contestée dans notre société. Elle est invoquée en tant qu'horizon de nombreux champs, qu'il s'agisse de pédagogie (visant une éducation à l'autonomie), de soins de santé (voir la loi sur les droits des patient-es, contre le paternalisme médical), ou de revendications féministes (pour une autodétermination de son corps, qu'il s'agisse de naissances, de rapports sexuels – en ce compris dans le cadre marital – ou de normes esthétiques).

Cette diversité d'usages recèle diverses conceptions de l'idéal d'autonomie – s'agit-il de décider ou de faire par soi-même, de le faire seul-e ou lié-e à autrui? –, diverses visions aussi de l'être humain, rendant l'idéal plus ou moins accessible à tous-tes. Notre objectif sera de clarifier nos idéaux, d'élucider les anthropologies dont ils sont porteurs. Au-delà, il s'agira de veiller à ce que ces idéaux soient pensés de façon inclusive, permettant à chacun-e d'y accéder, quelles que soient ses capacités ou son besoin d'aide.

C'est à partir de multiples recherches menées à propos de la maladie d'Alzheimer et des troubles apparentés¹ que cette réflexion s'est développée, sans pour autant confiner ses résultats à ce type de troubles. Par le type d'atteintes qui les accompagnent – altérant progressivement tant les fonctions cognitives qu'exécutives – ils révèlent les

failles de nos idéaux tout en permettant de les redéfinir en prenant en compte d'autres formes de dépendance ou d'handicap. Néanmoins, c'est bien au départ des questions que soulève le rapport à autrui, en particulier lorsqu'un écart de puissance ou de capacité le caractérise que cette réflexion est menée, visant à penser l'idéal d'autonomie dans le contexte d'une dépendance à autrui.

Trois conceptions de l'autonomie seront successivement présentées et discutées, avec leurs intérêts et leurs angles morts: la première, que l'on peut considérer comme canonique permettra de distinguer l'*autonomie décisionnelle* de l'*autonomie fonctionnelle* souvent qualifiée d'indépendance, la seconde, s'appuyant sur l'éthique du *care*, envisagera l'*interdépendance* comme constitutive de chacun-e de nous, posant la question de la place des personnes prenant soin des plus vulnérables, la dernière reformulera par le terme d'*agentivité* – *agency* – un idéal particulièrement inclusif de l'autonomie en s'inspirant de l'œuvre de John Dewey. De façon différente, ces trois conceptions ont une portée politique, envisageant à leur façon la contribution de chacun-e au monde commun.

La vision canonique : autonomie décisionnelle et indépendance

L'autonomie comme capacité à décider

En suivant l'histoire des idées que propose entre autres Charles Taylor², constatons d'abord qu'initialement, chez des penseurs comme Platon ou Aristote (5^e et 4^e siècle av. J.-C.), l'autonomie renvoie à un modèle politique, celui des cités qui édictent leurs propres lois, décidant ainsi de leur avenir. Il faudra attendre des penseurs religieux comme St Augustin (4^e siècle ap. J.-C.) pour que ce modèle soit transposé à l'individu. Celui-ci est considéré comme autonome dans la mesure où il oriente sa vie selon ses propres décisions, ses propres choix. L'individu authentique est, dans cette perspective, celui qui est fidèle à ses profondeurs intimes: les liens à autrui et à l'environnement sont perçus à priori comme aliénants. Cette vision de l'autonomie et de l'anthropologie

¹ Le dernier ouvrage paru s'intitule *Au fil du soin. L'expérience des personnes « démentes » vivant au domicile, de leurs proches et des professionnel·les*, N. Rigaux, Peter Lang, 2022 en accès libre sur www.aufildusoin.be

² Taylor, C. (1998). *Les sources du moi, La formation de l'identité moderne* (1989), trad. Charlotte Mélançon, Paris, Le Seuil, 28.

isolationniste qui l'accompagne s'inscrit dans une perspective individualiste, au sens sociologique c'est-à-dire qui affirme l'individu comme valeur, une société ou une institution étant jugées « bonnes » si elles promeuvent la liberté et les choix individuels. Ainsi, se soumettre à des gouvernants n'est acceptable que si chaque individu a pu les choisir... dans un isolement ! Ce dispositif est censé garantir un choix réellement individuel qui a pour condition l'isolement de ses semblables : voter en leur présence risquerait d'aliéner le choix, de le soumettre à l'influence d'autrui. On touche là une première limite de cette vision de l'autonomie : elle repose sur une vision de l'individu ne pouvant décider librement pour lui-même que dans la mesure où il est déconnecté d'autrui, l'autre mettant nécessairement en danger son autonomie. Il faut y voir aussi un de ses intérêts : viser la protection de la liberté de choix de l'influence des plus puissantes.

Il n'y a pas que cela : pour pouvoir décider pour soi, on considère aussi que l'individu doit être éclairé par les lumières de la raison ce qui suppose que celle-ci soit pleine et entière. Et quand il n'a plus « toute sa tête » ? On considérera alors soit qu'il faut s'en référer aux décisions consignées tant qu'il était pleinement capable – c'est le dispositif des « directives anticipées » ou du « carnet de vie » – soit que d'autres que lui, les médecins et/ou les proches – idéalement désignés à l'avance par la personne capable – devront choisir pour lui. Tout le pouvoir, dans cette logique, est donc donné à l'individu capable, c'est-à-dire maître de sa raison. C'est la deuxième limite de ce modèle, son caractère rationaliste qui exclut les individus n'étant plus considérés comme aptes à décider pour eux-mêmes.

Enfin, la question de l'autonomie est posée en termes de choix, de décision se prenant avant et en dehors de l'action. C'est d'une toute autre façon qu'est appréhendée l'autonomie fonctionnelle comme on va le découvrir à présent.

3 Deux autrices ont particulièrement marqué ce courant, par ailleurs très vaste : Gilligan, C. (1993). *In a different voice: Psychological theory and women's development*, Harvard university press et Tronto, J. (2020). *Moral boundaries: A political argument for an ethic of care*. Routledge.

L'autonomie fonctionnelle comme capacité à faire seul-e : l'indépendance

Ce n'est pas un hasard si la présentation du modèle canonique a commencé avec la mise en évidence de l'autonomie décisionnelle : l'anthropologie rationaliste qui l'inspire plaçant la raison au cœur de la définition de notre humanité, c'est d'abord cette possibilité de décider pour soi qui va recevoir les honneurs de la définition de l'autonomie comme valeur. Néanmoins, quand bien même je serais apte à décider pour moi-même, encore faut-il que je sois capable de mettre en œuvre ma décision : je souhaite sortir mais suis-je capable de le faire seul-e ? On parle alors d'autonomie fonctionnelle ou d'indépendance. Les capacités requises ici ne sont pas d'abord de l'ordre de la raison mais du corps, apte à exécuter une série de gestes, à remplir différentes fonctions. On peut donc être autonome dans la prise de décisions mais dépendant-e dans leur mise en œuvre (ou l'inverse bien entendu). Cette indépendance – souvent désignée par le terme d'autonomie sans autre précision ce qui introduit un glissement de sens non explicite – est elle aussi valorisée et présentée comme un idéal professionnel dans de nombreuses professions du soin. Ou, pour le dire de façon plus critique, par le caractère isolationniste de l'anthropologie relevé plus haut, la dépendance est dévalorisée, considérée comme une « charge » pour autrui, risquant de s'épuiser à « prendre en charge » la personne dépendante. Dans le contexte de cette dévalorisation de la dépendance, le risque est de déconnecter l'idéal d'indépendance du choix des personnes ayant besoin de l'aide d'autrui : désirent-elles marcher, manger, se laver seules ou se sentent-elles trop fatiguées, trop en manque de contact pour viser cette indépendance ? De qui est-ce l'idéal : des institutions et des personnes qui « prennent en charge » ou de la personne elle-même ?

Cet idéal d'indépendance n'est-il pas une illusion ? C'est la question que posent les éthiciennes du *care*³ dont nous allons présenter la perspective.

« Aux antipodes de l'anthropologie isolationniste de l'approche canonique, les éthiciennes du *care* définissent l'être humain en tant qu'être social, constitué par les liens qui l'unissent à autrui. »

Elles remettent radicalement en question les définitions canoniques de l'autonomie, tant décisionnelle que fonctionnelle.

Nous sommes tous-tes interdépendant-es : l'éthique du *care*

Aux antipodes de l'anthropologie isolationniste de l'approche canonique, les éthiciennes du *care* définissent l'être humain en tant qu'être social, constitué par les liens qui l'unissent à autrui. En effet, étant tous-tes vulnérables, peu ou prou selon les individus et selon les phases de notre vie, nous ne pouvons vivre qu'en assumant notre interdépendance, engagé-es dans la réciprocité du prendre soin. Ainsi par exemple, prétendre faire pour soi un choix tel que « rester le plus longtemps possible au domicile » ne tient pas compte du fait que ce choix engage nécessairement d'autres que moi, à commencer par mes proches dont la disponibilité à prendre soin de moi ne relève pas de moi, leur choix étant entre autres lui-même dépendant de l'existence de politiques publiques donnant accès à l'aide de professionnel-les favorisant la vie au domicile. Cette perspective déplace le cœur de l'autonomie

décisionnelle des conditions internes à l'individu – a-t-il toute sa raison ? – aux conditions externes à celui-ci : quels choix ses proches, les institutions et les politiques publiques permettent-ils ? Cette transformation de la vision de l'être humain implique la prise en compte non seulement de la personne dépendante de l'aide d'autrui (que celle-ci soit matérielle, émotionnelle...), mais aussi de la personne en tant que pourvoyeuse de soin, vu l'idéal de réciprocité dans le soin que porte cette perspective. Or, constatent les éthiciennes du *care*, les femmes davantage que les hommes ou, plus justement, les personnes plus précaires – par exemple dans le champ professionnel, les travailleur·ses d'origine étrangère, sans papier – sont plus engagées dans le *care*. À partir de ce constat se posent de nouvelles questions, de nature politique : non seulement celle de savoir comment chacun·e va pouvoir accéder aux soins dont il·elle a besoin mais aussi comment les pourvoyeur·ses de soin vont pouvoir réellement choisir de donner leur aide, et le faire sans s'en trouver désavantagé·es (par de moins bons salaires, de moins bonnes conditions de travail que dans les autres secteurs si l'on est un·e professionnel·le, par la perte d'une partie de ses revenus ou par un épuisement ou une absence d'alternative abordable si l'on est un·e proche). Une société bonne ne peut donc plus être définie comme celle qui permet à chacun·e de poser librement ses choix, mais comme celle qui reconnaît notre commune vulnérabilité et valorise l'engagement réciproque de chacun·e dans le *care*.

En dépit des intérêts de cette perspective que l'on vient de souligner – repenser nos choix dans leurs interdépendances constitutives, en faisant apparaître le rôle de celles et ceux qui s'engagent dans le souci d'autrui – on peut regretter que par un

effet de retour de balancier, elle se préoccupe davantage des *care givers* que des personnes en situation de dépendance, en pensant son éthique

essentiellement de leur point de vue en réponse à leur invisibilisation dans la perspective canonique. C'est à cette limite que répond le dernier courant qui va être présenté, veillant avec la même attention à tous·tes les protagonistes de l'aide requise.

L'agentivité : une vision inclusive de la contribution de chacun·e au monde commun

Dans cette dernière perspective, l'être humain n'est plus défini de façon dualiste comme un être rationnel, sa raison découplée de son corps mais comme un être incarné, un corps agissant, signifiant, ouvert au monde. Dès lors, l'individu – défini comme

« Cette transformation de la vision de l'être humain implique la prise en compte non seulement de la personne dépendante de l'aide d'autrui, mais aussi de la personne en tant que pourvoyeuse de soin, vu l'idéal de réciprocité dans le soin que porte cette perspective. »

agent c'est-à-dire par son action – est toujours à la fois auteur de l'action et pris dans un système de relations qui dépasse son autorité (au lieu de l'isolationnisme de la perspective canonique) : la question n'est dès lors pas d'être autonome dans ses choix mais de pouvoir, par son action, prendre part au monde commun en y faisant une différence qui soit favorable au déploiement de sa vie et de celle du collectif. Cette contribution prendra des formes différentes selon les capacités de chacun·e mais sera toujours possible, tant qu'elle fasse l'objet d'une attention de l'environnement. Même dans la relation très asymétrique du soin, ce souci pour l'agentivité de chacun·e, soignant·e ou soigné·e, est un idéal accessible, dans la mesure où chacun·e cultive une attention à la trace laissée par autrui, fût-elle ténue,

au monde commun. C'est au cœur de l'action, non à distance de celle-ci que l'agentivité peut se déployer, donnant forme à l'environnement, sensible à ce qui se joue dans l'instant.

Cet idéal a une portée à la fois morale (visant le déploiement de l'individualité de chacun·e) et politique (visant la contribution de chacun·e au monde commun) : son enjeu est de permettre le développement d'un mode de vie démocratique⁴.

Conclusion

Parcourir quelques-unes des conceptions de l'autonomie qui irriguent notre terreau culturel permet d'enrichir, de préciser mais aussi de diversifier nos idéaux. Selon les situations, le(s) quel(les) sont le plus porteuse(s) pour les individus en présence et le collectif où ils et elles s'insèrent ? Leurs articulations sont-elles envisageables ?

La loi du 17 mars 2013 visant la protection des personnes majeures en situation d'incapacité est une bonne illustration de la prise en compte du type de décision/d'acte en question pour décider de l'in/capacité relative d'une personne et à partir de là, des différentes modalités de l'intervention d'autrui (allant de la non-intervention – pensée comme protection de l'autonomie décisionnelle – à la représentation, en passant par l'assistance). Il s'agit donc de penser nos idéaux visant l'autonomie selon le type d'acte en cause, mais aussi en fonction des in/capacités des individus concernés, tant soigné·es que soignant·es, en veillant à n'exclure personne de l'esprit véhiculé par la valeur d'autonomie, quitte à la reformuler pour que chacun·e y accède, qu'il ou elle soit dans la position de receveur·se ou de donneur·se d'aide. Dans tous les cas, quelque que soit l'inflexion qu'on lui donne, cultiver l'autonomie renvoie à des enjeux politiques selon des modalités propres aux visions que l'on s'en donne, qu'il s'agisse de protéger l'individu de l'ingérence des plus puissant·es, de reconnaître et de valoriser l'engagement de chacun·e dans la réciprocité du *care* ou de cultiver dès le plus jeune âge des dispositions à participer à un mode de vie démocratique reposant sur la contribution de chacun·e.

⁴ La pensée du philosophe John Dewey inspire entre autres cette dernière perspective. Pour une introduction à cette œuvre abondante, voir Zask, J. (2016). *Introduction à John Dewey, La Découverte*, coll. Repères.

Soins orientés vers les objectifs de la personne : un concept à regarder dans son contexte

Les soins orientés sur les objectifs de la personne sont en plein essor depuis une quinzaine d'années, tant dans les publications scientifiques que dans les politiques de santé. Ce concept repose sur l'idée que les soins ne doivent pas se limiter à un traitement clinique de problèmes médicaux aigus, mais être adaptés aux souhaits, aux valeurs et surtout aux objectifs personnels de la patiente. Si l'idée est belle sur le papier, elle mérite une lecture critique.

Dire que les soins doivent partir des objectifs personnels de la patiente semble, à première vue, tout à fait louable. Plus d'autonomie, une meilleure qualité de vie, un accompagnement plus ajusté : qui pourrait s'y opposer ? Pourtant, une analyse critique du discours autour des soins orientés sur les objectifs de la personne montre que cette approche comporte des angles morts. Ce n'est pas le concept en lui-même qui pose problème, mais le contexte social et idéologique dans lequel il prend forme. Si l'on n'y prend garde, un modèle de soins qui se veut émancipateur risque en réalité de renforcer les inégalités et la pression à la performance.

Du patient passif au patient acteur

On situe l'approche des soins orientés sur les objectifs de la personne en 1991, quand James Mold, médecin américain, publie un article pour expliquer que le modèle classique de soins centré sur les problèmes – basé sur un diagnostic formel suivi d'un traitement – ne convient pas bien pour traiter un nombre croissant de situations en matière de santé. Par exemple quand : 1) le problème concerne une activité physiologique « normale » (comme une grossesse ou la prévention primaire), 2) il est impossible d'atteindre une santé

« normale » ou complète (comme dans les maladies chroniques ou terminales), 3) le traitement classique risque de créer de nouveaux problèmes, similaires ou plus graves que le problème initial (comme dans les cas de comorbidité). Dans ces circonstances, il est d'autant plus important d'adapter le parcours de soins à des activités ou à des objectifs spécifiques importants pour le-la patient-e.

Au départ, ce modèle des soins était surtout utilisé pour les personnes atteintes de comorbidité ou de maladies chroniques. Depuis quelques années, il est désormais utilisé bien au-delà et a même tendance à se déployer dans l'ensemble des soins de première ligne. Cette tendance s'inscrit dans deux évolutions plus larges.

Premièrement, ces dernières décennies ont vu une évolution des approches des soins : ce n'est plus l'expertise médicale en soi qui en est le point de départ, mais la manière dont cette expertise peut être personnalisée et adaptée à la personne.

Deuxièmement, on encourage les patient-es à prendre plus de responsabilités concernant leur propre santé. Le-la patient-e n'est plus un-e simple bénéficiaire passif-ve des soins, il-elle doit participer activement à son parcours de soins. Cette évolution s'oppose à une vision paternaliste des soins, mais, en même temps, elle introduit de nouveaux concepts dans la

communication en santé, comme « autogestion » (*self-management*) et « résilience ». Cette évolution s'inscrit dans un contexte plus large, celui du néolibéralisme actuel qui influence la manière dont ce concept est mis en œuvre.

L'autogestion comme norme

Les soins orientés sur les objectifs de la personne imposent aujourd'hui aux patient-es de prendre leur santé en main, ce qui n'a rien d'évident pour la majorité des patient-es. L'accent mis sur l'autogestion – à travers des notions comme la motivation, l'autonomie, la résilience, la responsabilité – reflète une tendance sociétale plus large où l'on transfère de plus en plus la responsabilité sur l'individu en occultant la responsabilité collective telle que l'organisation sociale, par exemple. Cela correspond à l'image du-de la citoyen-ne idéal-e tel qu'on le promeut aujourd'hui : émancipé-e, autonome, capable de s'exprimer. Le revers de cette valorisation de l'indépendance est qu'elle décourage implicitement la dépendance. Des recherches sociologiques ont montré que les personnes encouragées à être autonomes et à résoudre leurs problèmes seules finissent souvent par intérioriser l'idée que dépendre des autres, accepter de l'aide ou faire appel aux services sociaux est mal vu, voire signe de faiblesse.

Cela affaiblit non seulement la solidarité sur laquelle repose notre système de soins, mais peut aussi entraîner des niveaux de stress très élevés.

Inégalités et pression à la performance

L'accent mis sur la prise de décision individuelle n'est pas seulement extrêmement exigeant, il génère aussi des inégalités. En effet, tout le monde ne dispose pas des ressources sociales ou matérielles ou physiques nécessaires pour assumer ce rôle. Des personnes ayant un niveau de formation plus faible, un réseau social moins étendu ou une littératie en santé limitée ont beaucoup plus de difficultés à organiser elles-mêmes leurs soins.

En ignorant ces inégalités structurelles, les soins orientés sur les objectifs de la personne risquent de rendre plus fortes celles et ceux qui le sont, et de laisser à la traîne les personnes vulnérabilisées.

Une troisième zone d'ombre concerne l'infiltration d'une logique de consommation dans les soins de santé. Quand les choix de soins sont de plus en plus présentés comme des préférences individuelles, la relation de soin risque de se transformer. Les patient-es deviennent des client-es ou des consommateur-rices, les soignant-es des coachs ou des fournisseurs, et les hôpitaux des entreprises de gestion. Les traitements ne reposent plus sur une alliance thérapeutique, sur la confiance ou la fiabilité, mais sur des motivations financières et une fausse impression de sécurité. De plus, l'accent mis sur une liberté de choix apparente—celle d'« acheter » les soins souhaités—ignore une fois encore les inégalités dans l'accès aux ressources et aux opportunités.

Ce modèle comporte aussi un autre risque: celui des soins « faits maison », où les patient-es se basent sur leurs propres expériences et interprétations comme référence ultime.

Encore plus subtile, mais tout aussi problématique, est la manière dont une culture de l'optimisation de soi transparait dans le discours des soins orientés sur les objectifs de la personne. Quand on pousse constamment les personnes à fixer des objectifs et à gérer activement leur santé, cela crée une pression à la performance,

valeur cardinale dans notre société. Cette pression est souvent intériorisée comme une « éthique du soi ». Les patient-es peuvent alors se sentir coupables s'ils-elles ont l'impression de ne pas faire assez d'efforts pour atteindre leurs objectifs, et rechigner à demander de l'aide, pour ne pas passer pour « faibles ».

Adopter une posture critique

Cette analyse ne rejette pas en bloc les soins orientés sur les objectifs de la personne. Ils comportent des éléments très précieux, comme l'importance donnée à la participation du-de la patient-e, à un parcours personnalisé, et à ce qui compte vraiment pour les gens.

Si, toutefois, l'on ignore le contexte que nous venons de déplier—marqué notamment par la performance et une vision de la santé comme un capital à maximiser—un concept aussi prometteur que les soins orientés sur les objectifs de la personne risque de contribuer—sans le vouloir—à plus de stress, d'exclusion et d'inégalités dans les soins. Il est indispensable de penser et appliquer cette approche en intégrant une critique des normes implicites qui influencent la manière dont les soins sont pensés.

Il est essentiel de nuancer l'accent mis sur l'autonomie et de continuer à voir les soins comme une pratique collective. Toute forme d'aide se déroule dans un réseau d'interactions sociales, de valeurs partagées et d'attentes mutuelles. Il faut donc de la place pour la dépendance, la responsabilité partagée, mais aussi pour la vulnérabilité.

Deuxièmement, il faut tenir compte des inégalités de chances, de capacités et de contextes de vie. Ce n'est qu'en reconnaissant les inégalités sociales et structurelles qu'on pourra proposer des soins adaptés, et que les soins orientés sur les objectifs de la personne pourront être vraiment inclusifs et justes. Les difficultés économiques ou de santé sont déjà des obstacles supplémentaires pour construire son propre parcours de soins, chercher les bonnes informations ou naviguer dans le système de santé.

« L'accent mis sur l'autogestion reflète une tendance sociétale plus large où l'on transfère de plus en plus la responsabilité sur l'individu en occultant la responsabilité collective telle que l'organisation sociale. »

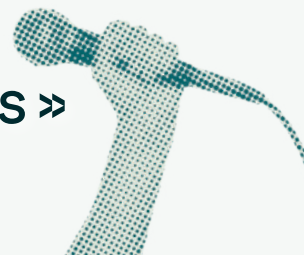
Il est essentiel que cette approche le reconnaisse, notamment en sensibilisant les professionnel·les de santé à ces inégalités. Enfin, le passage d'un modèle paternaliste à un modèle de co-création constitue aussi un défi pour les soignant-es. Là où ils-elles étaient censé-es prendre des décisions sur base de leur expertise, on attend maintenant qu'ils et elles facilitent les objectifs du-de la patient-e tout en gardant leur responsabilité médicale. Cette double position exigeante peut mener à une surcharge. Elle implique en outre une pression implicite à rester toujours positif·ve, orienté·e vers les solutions, bref, un travail émotionnel souvent peu reconnu. Pour préserver une relation de soin humaine, il faut également soutenir les soignant-es, avec des investissements concrets en temps, en encadrement, en personnel et en conditions de travail viables.

THIERRY MÜLLER

Activiste, comédien et auteur



« La maison de repos est un lieu d'oppression à l'intersection des luttes »



Thierry Müller a une longue vie d'engagements dans la région liégeoise, auprès des chômeuses, des personnes sans papiers, dans la défense des droits culturels et sociaux. Dans ce nouvel ouvrage « Glissements » (Edern Éditions), Thierry Müller retrace son parcours d'aidant proche de

sa maman, d'abord à domicile puis en maison de repos. Via ses observations quotidiennes personnelles, il décrit avec sensibilité le rôle d'un aidant proche et relève les violences au sein des maisons sur les travailleuses, les patientes et leurs proches.

Ce livre est le récit de la perte d'autonomie de votre maman et le rôle d'aidant proche que vous endossez. Comment est né ce récit ?

Ce livre, je ne l'ai pas prémédité. Écrire occupait le temps que je passais aux côtés de ma maman qui dormait beaucoup. Écrire me faisait aussi du bien quand je rentrais de cet univers chargé des maisons de repos. La première partie décrit donc le cycle de vie où je me retrouve propulsé dans ce rôle d'aidant proche dans une maison de repos. La deuxième partie consiste plutôt en une analyse de la maison de repos, de ce que je nomme la maltraitance institutionnelle ou la maltraitance passive. Vous ne trouverez pas dans le livre l'équivalent de l'enquête *Les Fossoyeurs* (voir rubrique *Sur la table*, p.15). Ce que je raconte, c'est plutôt la violence quotidienne que vivent tant les résident-es que les aidant-es proches et les travailleur-ses. J'ai approché de plus en plus la réalité des travailleuses – car il s'agit en majorité de femmes – à l'arrière-scène. Il était très important pour moi de dénoncer ce qu'elles vivent elles aussi.

Votre ouvrage commence même avant la maison de repos, ce moment où vous devenez aidant proche. Comment devient-on aidant proche ? Qu'est-ce que ça engage ?

Il y a trois tranches d'histoire. La première est l'hospitalisation de ma maman pendant cinq semaines pour un cancer. Je me retrouve déjà confronté au côté hyper rationnel et technique d'un hôpital et au manque de communication. Je constitue alors autour de maman un petit groupe de soutien, très familial. Se pose à ce moment-là la question de savoir qui va s'en occuper plus particulièrement. La question de la maison de repos arrive sur la table, une première fois entre la fin de sa période d'observation

et celui de son opération. C'est le grand chamboulement : notre imaginaire est encore imprégné par le moment COVID dont on est à peine sorti, on est perdu, on ne sait pas vers qui se tourner et à quelle porte frapper. On est prié d'aller vite en plus. Finalement, l'hôpital décide de la garder jusqu'à ce qu'arrive le moment où elle est guérie. On me demande alors à nouveau ce que nous comptons faire d'elle.

C'est ici que commence la deuxième tranche d'histoire : je décide de retourner vivre avec elle, bercé par l'illusion que j'arriverais à la sortir de là. De fait, pendant un mois, elle remonte la pente magnifiquement. Ensuite, tout s'écroule, en une semaine : énorme fatigue, démangeaisons insupportables et problèmes de mémoire qui s'aggravent. J'ai fait appel à un service d'aide à domicile. Ça s'est très mal passé. Ma maman ne supportait pas qu'il y ait quelqu'un qui se mêle de sa vie.

C'est à ce moment-là que se pose une nouvelle fois la question de la maison de repos qui résonne alors pour moi comme une capitulation, la reconnaissance d'un échec. Pour elle, un arrachement brutal. De plus, en raison des troubles de mémoire, elle m'a jusqu'au dernier moment répété : « Je comprends que tu me mettes en maison de repos, mais tu aurais pu m'en parler. »

C'est donc quoi être aidant proche, pour vous, à ce moment-là ?

Pour moi, c'est quelqu'un de perdu, d'isolé, qui se retrouve devant des situations compliquées, qui ne sait qu'exiger, que demander. C'est aussi, dans mon cas, un homme. Ma maman a porté mon papa hémiparétique pendant 26 ans. Je ne sais pas comment elle a fait. Moi, en cinq mois, j'ai craqué. Comment prendre des décisions médicales pour une personne

Le statut d'aidant-e proche

La loi du 12 mai 2014 définit le statut de l'aidant-e proche comme ceci: «L'aidant proche est la personne qui apporte une aide et un soutien continu ou réguliers à la personne aidée». L'aidant-e proche peut via sa mutualité bénéficier d'une reconnaissance générale, mais aussi d'une reconnaissance en vue d'obtenir un congé pour aidant-es proches. Pour cela, l'aidant-e proche doit apporter minimum 50 heures par mois ou minimum 600 heures par an de soutien et d'aide à la personne aidée. Le temps consacré à la formation aux soins (manutention) et au soutien de l'aidant-e (groupes de parole) est comptabilisé.

<https://www.aidants-proches.be/>

qui a souvent décidé pour nous, comment aussi s'occuper de quelqu'un d'autre, quand on peine déjà à prendre soin de soi? La dimension de la pudeur est aussi compliquée à dépasser. Comment masse-t-on une maman? On n'a pas appris, aux hommes, ce genre de choses.

De mon expérience d'aidant proche, je pense avoir découvert concrètement ce qu'on appelle le travail ménager que les femmes portent quotidiennement, avec toute la charge mentale que cela comporte. Je pense qu'il faut réfléchir concrètement à rémunérer ce travail.

Je me suis aussi demandé: sur qui ça tombe? Et pourquoi c'est tombé sur moi? Ce n'est pas un regret ou un reproche, mais il faut se poser la question. Dans mon cas, c'est probablement lié au fait que j'ai eu une relation très forte avec ma maman, mais aussi parce que j'étais au chômage. Le chômage permet de travailler, c'est-à-dire de faire du travail qu'on choisit et du travail d'utilité sociale¹.

Il faut aussi s'interroger sur l'isolement de l'aidant-e proche. On se retrouve seul avec ça sur le dos, sans beaucoup de possibilités d'aide et de soutien, d'endroits où vider son sac. Je l'ai trouvé auprès de SAGàDom, service d'aide gériatrique à domicile attaché à la grande structure de santé liégeoise ISOSL, qui propose notamment un accompagnement psychologique du/de la patient-e et/ou de ses aidant-es proches.

Comment décririez-vous la violence quotidienne observée en maison de repos?

La maison de repos où était ma maman comptait 60 résident-es, avec une équipe de 40 travailleur-ses. Il s'agit donc d'une «petite» maison de repos privée. En Wallonie, 50 % des maisons de repos sont sous statut privé commercial, 20 % plus ou moins sont sous statut privé ASBL, donc sans but lucratif, et 30 % sont sous

statut public. Parmi les ASBL, il faut tenir compte des «fausses ASBL», c'est-à-dire des sociétés commerciales qui créent des ASBL pour pouvoir obtenir le droit de faire des maisons de repos, limité par des quotas pour les privés.

La première chose qu'on découvre rapidement quand on arrive en maison de repos, c'est l'énorme manque de personnel. Les travailleuses passent leur temps à courir. Pour vous donner une idée, pour 60 résident-es, il y a en moyenne 2,7 aides-soignantes et une infirmière de terrain. La nuit, l'infirmière est seule. C'est largement insuffisant. Le matin, entre 7 h et 9 h, 10 h au plus tard, tout le monde doit être levé, lavé, changé, habillé. Elles ont en moyenne 10 à 15 minutes par résident-e.

La directrice répond à cela: «Je respecte les normes». Sauf qu'en respectant les normes, on voit bien que ça ne va pas.

Quand des personnes sont en maladie, elles ne sont pas toujours remplacées. L'absentéisme est très important. Il est même pointé par la direction comme un problème, et reproché aux travailleuses évidemment. Pourtant, les aides-soignantes craquent parce qu'elles sont épuisées. Il y en a parfois qui font sept ou huit jours d'affilée. Elles craquent notamment parce qu'elles ont des problèmes musculo-squelettiques et d'insomnie. Les travailleuses vivent aussi des situations violentes de harcèlement, de racisme, de deuil. Rien n'est prévu quand elles craquent. C'est un milieu très culpabilisant sous couvert d'un discours de la direction de «positive, care» et d'engagement. La maison de repos est un lieu d'oppression à l'intersection des luttes de classe, de genre et de race. On est dans le secteur trop peu valorisé du *care*, une nouvelle forme de prolétariat. Ce sont des femmes en majorité qui travaillent dans ce secteur et, en grande partie, des femmes racisées.

Une grande partie du livre est consacrée à la relation que vous avez créée avec le personnel... Comment la décrire?

La première question à laquelle j'ai été confronté a été celle de la confiance. Une question d'autant plus complexe quand votre proche perd la mémoire.

Comment faire confiance à une multinationale en recherche de profit? Je me suis dit qu'il fallait que je construise un rapport de confiance avec les travailleur-ses. Cela a pris des mois pour s'apprivoiser mutuellement, se découvrir, se connaître.

Pour parvenir à construire cette relation, il faut s'intéresser aux conditions de travail des travailleur-ses. J'y suis allé sincèrement, j'ai amené mon livre *Parcours d'insoumis*², je leur ai raconté mes luttes avec les personnes sans papiers. Nous avons créé une connivence fondamentale. Ensuite, cela a débouché sur la création d'un groupe de famille d'aidant-es proches dans l'idée de créer une solidarité entre nous, les «familles» et avec les travailleuses.

¹ Thierry Müller était membre du collectif Riposte-CTE (Chômeurs Travailleurs Engagés). Infos sur <https://riposte-cte.collectifs.net/>

² Müller. T. (2022). *Parcours d'insoumis. Autobiographie d'une vie en rébellion*. La guillotine.

« Je rêverais d'une maison de repos où les aidants proches ont complètement leur place, une maison de repos autogérée par les usager·ères, par les travailleuses, par les aidants proches.

Comment la direction a-t-elle considéré ce groupe ?

La direction a soutenu le groupe au départ, mais cela n'a duré qu'un temps. L'opération séduction s'est arrêtée quand nous avons commencé à revendiquer des choses et dénoncé des problèmes. C'est assez vicieux, car, dans le même temps, la direction compte aussi sur nous.

Un jour, toutes les familles de ce groupe de maisons de repos ont reçu avec leur facture une invitation à faire du bénévolat. On nous expliquait dans le courrier que c'était une manière d'apporter un plus au bien-être de notre proche, que nous allions être très heureux de pouvoir le faire, qu'on n'allait pas prendre la place du personnel soignant. Concrètement, on nous proposait d'aider aux soins du matin, mais aussi au transport des personnes à l'intérieur de la maison, à la distribution des repas, à la surveillance des espaces communs, etc.

On devait cocher si on voulait faire ça une fois par mois, une fois par semaine ou une fois par jour, pour des périodes entre une et trois heures. Donc, si vous étiez très « dévoué-es », vous pouviez faire trois heures de travail bénévole pendant sept jours sur la semaine, tout profit finalement pour des actionnaires d'une multinationale cotée en bourse. On a interpellé les syndicats avec le groupe, marquant notre refus catégorique de nous substituer aux soignant·es. Bien sûr qu'en étant aidant·e proche, on peut apporter de l'aide bénévole, décharger spontanément une aide-soignante de temps en temps. Mais ici, il s'agissait vraiment de faire le travail de professionnel·les, avec pour effet inavoué de résoudre gratuitement le problème de pénurie de personnel, voire du coup d'augmenter les bénéfices d'une grande entreprise,

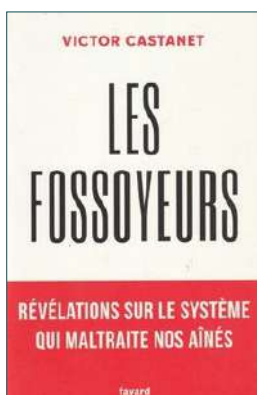
dans un contexte général de définancement de la santé. Durant toutes ces années, j'ai pu constater que le premier bénévolat en maisons de repos, c'est le personnel qui le fait. Je n'ai jamais vu une infirmière quitter son boulot à l'heure.

Quelle serait une maison de repos idéale ?

Je rêverais d'une maison de repos où les aidant·es proches ont complètement leur place, une maison de repos autogérée par les usager·ères, par les travailleur·ses, par les aidant·es proches. Plutôt que de la considérer comme un endroit où l'on arrive en bout de course, on peut penser la maison de repos comme un lieu d'aventure collective, un lieu de vie, avant d'être de soins, un lieu qui brise la solitude et l'isolement. Aujourd'hui, c'est tout le contraire, on fait du business sur le vieillissement, sur la solitude, sur la maladie.

Plus concrètement, je défends par exemple le concept de parrainage/marrainage. L'idée m'est venue un jour où une infirmière a fait quelque chose d'interdit avec maman. De l'interdit naissent souvent de belles choses. Elle m'a envoyé des petites vidéos de discussions qu'elle avait le soir avec maman. Je pense que, sur les trois ans que maman a passés en maison de repos, je n'ai jamais eu de conversations comme ça avec elle. J'ai alors pensé que, si ma mère avait eu une personne référente dans cette fourmilière, sur qui s'appuyer, à qui se raccrocher, ça se serait passé différemment pour elle. Aujourd'hui, c'est tout le contraire qu'on observe : le management en maisons de repos engendre un personnel tournant, flexible et mobile.

Le personnel était assez favorable à cette idée de parrainage/marrainage, à condition d'avoir le temps pour le faire bien. La direction considérant de son côté que ça ne nécessiterait pas plus de temps, les aides-soignantes et les infirmières ont fini par décliner l'idée.



Sur la table de Thierry Müller

Dans cette enquête édifiante publiée en 2022, le journaliste français Victor Castanet révèle les dysfonctionnements et les maltraitements dans les maisons de retraite médicalisées (EHPAD) du groupe Orpéa (l'une des plus grosses multinationales de repos en Europe). L'auteur y dénonce des choses éminemment scandaleuses, violentes. Son enquête a entraîné un changement de gouvernance du groupe et contraint la classe politique dans son ensemble à prendre position sur le grand âge.



© Collage / Elsa Kbaier.

NOÉMIE EMMANUEL,
Doctrante au CIRTES, UCLouvain

Propriétaires-bailleur·sses, entre exploitation marchande et logiques sociales

Les recherches sur le mal-logement se focalisent en général sur les locataires en situation de vulnérabilité. Cet article, issu d'une thèse en sociologie à paraître en 2027, propose de nous pencher sur les trajectoires et les pratiques des bailleur·sses louant aux bénéficiaires de l'aide

sociale qui jouent un rôle central dans ces mécanismes d'exclusion. Partie prenante d'un système au croisement des logiques économiques et du contrôle social, à la frontière entre exploitation marchande et encadrement normatif et moral des locataires bénéficiaires pauvres.

À Bruxelles, ce sont les ménages les plus pauvres qui consacrent la plus grande part de leurs revenus au logement¹ et alors qu'ils vivent davantage dans des logements insalubres². L'expression « crise du logement » tend à invisibiliser les mécanismes plus profonds qui produisent ces inégalités. Ce sont les choix politiques—absence d'investissement massif dans le logement social, dépendance envers le secteur privé, explosion des prix des loyers—qui alimentent ce système où les ménages les plus vulnérables sont relégués. Au 1^{er} janvier 2025, 55 572 ménages attendent un logement social—soit 10 % des ménages bruxellois³. Pourtant, la moitié de la population (280 000 ménages sur 555 967) remplit les critères de revenus pour y accéder. Comme le parc social ne représente que 6 % du total, 54 % des Bruxellois-es doivent se loger sur le marché locatif privé⁴. Dans ce paysage, si le monde associatif ou académique tend à alerter sur la situation à partir de l'expérience du mal-logement des locataires pauvres, il est plus rare que l'on se focalise sur les trajectoires et les pratiques de leurs bailleur-esses. Leur rôle, pourtant central, est rarement étudié.

Un système actif de relégation

La recherche montre qu'à Bruxelles comme ailleurs, les mauvaises conditions de logement des plus pauvres ne relèvent pas du hasard, mais d'un système actif de relégation sociale et spatiale. Dans ce système, le manque flagrant de politiques publiques garantissant l'accès au logement pour toutes et tous conduit à ce que les bailleur-esses privé-es occupent un rôle central dans ces mécanismes d'exclusion.

¹ IBSA. (2022). Enquête sur les budgets des ménages. Institut bruxellois de statistique et d'analyse. <https://ibsa.brussels/themes/revenus-et-de-penses-des-menages/enquete-sur-le-budget-des-menages>

² Lutte contre la pauvreté. (s. d.). Des faits et des chiffres : Qualité des logements. <https://luttepauvrete.be/des-faits-et-des-chiffres/chiffres-qualite-logements/>

³ IBSA. (s. d.). Aménagement du territoire et immobilier : 55 572 ménages sur liste d'attente pour un logement social à Bruxelles. Institut bruxellois de statistique et d'analyse. <https://ibsa.brussels/le-saviez-vous/55-572-menages-sur-liste-d-attente-pour-un-logement-social-a-bruxelles>

⁴ Périlleux, H. (2023). Extraction de la rente dans le secteur de la

location des logements (Thèse de doctorat, Université libre de Bruxelles).

⁵ Desmond, M. (2019). *Avis d'expulsion : Enquête sur l'exploitation de la pauvreté urbaine*. Lux Éditions.

⁶ Rosen, E., & Garboden, P. M. E. (2022). Landlord paternalism : Housing the poor with a velvet glove, *Social Problems*, 69(2), 470–491.

⁷ Bergerand, M. (2024). *L'habitat social de fait : Un habitat sans valeur(s) ?* (Thèse de doctorat, Université Paris Nanterre).

⁸ Bergerand, M. (2024). L'éternel retour du « parc social de fait », *Métropolitiques*. <https://metropolitiques.eu/L-eternel-retour-du-parc-social-de-fait.html>

Bailleur-esses ou propriétaires ?

Le ou la propriétaire est la personne physique ou morale qui détient juridiquement un bien. Si ce bien est un logement, la personne en question est considérée comme propriétaire, qu'elle y vive ou non. Le terme « bailleur-esse » désigne la personne physique ou morale qui met un logement en location et prend part au contrat de bail.

Locataire et bailleur-esse sont donc liés dans une relation contractuelle, impliquant de chaque côté, droits et obligations. Ainsi, tous les bailleur-esses sont propriétaires ou représentent des propriétaires (par exemple les Agences immobilières sociales, sont bailleuses, sans être propriétaires). Mais tous les propriétaires ne sont pas bailleur-esses. L'usage du terme « bailleur-esses » permet de mettre l'accent sur les rapports sociaux et la relation de pouvoir que ces acteur-ices peuvent entretenir avec leurs locataires, ainsi que leurs pratiques concrètes de gestion (sélection, contrôle, expulsion, entretien du bien, etc.).

Dans le cadre de cette recherche, nous avons donc interrogé uniquement des propriétaires-bailleur-esses, qui possèdent un ou plusieurs biens immeubles et les mettent en location.

l'insalubrité et l'instabilité résidentielle ne relèvent pas de dysfonctionnements marginaux du marché, mais constituent au contraire le cœur d'un système d'exploitation économique.

Dans le prolongement de cette analyse, Eva Rosen et Philip Garboden⁶ s'intéressent aux formes contemporaines de gouvernement des locataires pauvres à travers ce qu'ils nomment le « paternalisme des bailleurs » (*Landlord Paternalism*). Ils montrent que les pratiques de sélection, de surveillance et d'expulsion s'articulent à des entreprises de « réforme morale » visant à façonner les comportements des locataires. Cette double logique s'exerce dans un contexte de privatisation croissante du logement qui renforce le pouvoir discrétionnaire des bailleur-esses auquel l'État laisse libre cours. On peut y voir un mode de gestion de la pauvreté que l'État sous-traite à des bailleurs privés.

Pour revenir à l'Europe, l'urbaniste Margot Bergerand⁷ analyse ce qu'elle appelle le « parc social de fait » à Marseille qui vise les logements du parc locatif privé qui prennent en charge une fonction d'accueil des ménages pauvres, faute de politiques publiques assurant l'accès au logement⁸. Le travail de Bergerand met en lumière la manière dont ces formes d'habitat, bien qu'elles

Enquêter sur le « parc social de fait » : méthodologie de l'enquête

L'enquête porte sur 25 propriétaires privés possédant au moins un bien loué dans une commune populaire de Bruxelles qui concentre un parc important de logements anciens et dégradés. Ces bailleur-esses, âgé-es de 36 à 75 ans, possèdent entre deux et vingt logements sur ce territoire. Onze sont des femmes, treize des hommes. Six ont hérité de leur patrimoine, quatre vivent dans le même immeuble que leurs locataires. Leurs profils sociaux sont variés (patrimoine immobilier, catégorie socioprofessionnelle, trajectoire individuelle et résidentielle, capitaux sociaux et culturels, carrière administrative, etc.), mais ils ont toutes en commun de louer à des allocataires sociaux accompagnés par le CPAS. L'ensemble des enquêté-es ont été interviewé-es entre 2022 et 2024. Au moins 48 de leurs logements peuvent être considérés comme dégradés ou insalubres¹, 32 l'étaient au moment de l'achat et ont été rénovés, quatre sont en cours de rénovation. Ces logements appartiennent au « parc social de fait » – ce segment du marché où les plus pauvres trouvent refuge faute de mieux.

¹ D'après les informations recueillies auprès des bailleur-esses.

assurent un accès minimal au logement, ne bénéficient pas du cadre régulateur et protecteur du logement social et reposent sur des pratiques informelles de tri des populations, de contrôle social et de domination quotidienne. Loin de constituer une simple solution transitoire, elles participent à la reproduction de la précarité résidentielle et sociale, en enfermant les occupant-es dans des trajectoires contraintes et fortement dépendantes des propriétaires.

Pourtant, l'image du « petit propriétaire à la retraite » continue de structurer le débat sur le logement, en région bruxelloise notamment. Le géographe Hugo Périlleux, auteur d'une thèse consacrée au profil des bailleur-esses dresse un portrait statistique plus réaliste : la majorité des bailleur-esses a entre 45 et

70 ans et appartient aux franges les plus riches de la population. 15 % des ménages bruxellois possèdent 62 % des logements en location. Ce sont donc en majorité des personnes actives des classes moyennes et supérieures qui détiennent le marché locatif privé.

Cet article met donc en lumière la manière dont ces acteurs gèrent le logement mis en location, leur localisation dans la ville et les institutions publiques de proximité comme une ressource stratégique pour sécuriser leurs revenus locatifs.

L'état du logement : un levier de gestion

La figure du « marchand de sommeil » domine le discours politico-médiatique sur les situations de mise en location de biens insalubres, mais elle apporte peu d'éclairage analytique et néglige les mécanismes sociaux en jeu dans le « parc social de fait ». L'état d'insalubrité du bien est pourtant le plus souvent une variable indispensable pour pouvoir accéder à la propriété.

Pour les bailleur-esses qui n'ont pas hérité de leurs biens (18 sur 25), dans le contexte actuel de flambée des prix du logement, seuls des biens à rénover leur étaient accessibles à l'achat. Les récits d'achats de « ruines » sont relativement nombreux (13 sur 25 bailleur-esses) et permettent aux bailleur-esses enquêtées de mettre en avant leur esprit « volontaire » et « entreprenant », les compétences de gestion et de rénovation qu'ils-elles ont été amenées à développer, le temps et l'investissement que cela leur a demandé. Les témoignages illustrent ainsi le rôle du « travail du domicile » dont parlent des sociologues

comme Cécile Vignal⁹ ou sur lequel a enquêté le *Collectif Rosa Bonheur*¹⁰ : cette expression désigne « les travaux d'autoconstruction et de rénovation du logement orientés vers la construction d'une position résidentielle ». C'est souvent le seul moyen pour les bailleur-esses de classe populaire de se construire un patrimoine.

C'est le cas de Samira¹¹, 45 ans, mère au foyer. Elle a racheté quinze ans plus tôt avec son mari ouvrier l'immeuble de cinq appartements où elle vivait comme locataire. La propriétaire de l'époque « en avait marre de tous ces problèmes de locataires ». « C'est parce que mon mari, il fait des travaux. Alors, ça nous coûte pas beaucoup d'argent », explique Samira.

Wendy, 55 ans, chercheuse en pharmacie, raconte :

« J'ai eu de la chance, j'ai acheté cette maison avec mon copain [...]. C'était aussi un investissement, on aimait travailler. La maison était chère pour nous, donc on a dit qu'on allait vivre au rez-de-chaussée et louer en haut. » Dans ce modèle économique, la rénovation se fait au fur et à mesure, après emménagement de locataires, et est souvent financée par les premiers loyers perçus.

Parmi les bailleur-esses rencontrées, d'autres au contraire mettent un point d'honneur à rénover avant location (5 sur 25). Jean-Paul, 70 ans, ancien avocat, a hérité d'un immeuble de sept logements sur rue et vit dans la maison en fond de cours. Il explique que bien aménager l'espace est un moyen de se prémunir de certains profils :

« Si on trouve des locataires qui acceptent ce type d'installation [de piètre qualité], j'estime que c'est mal parti. Et c'est l'appartement-type qui va se dégrader. »

Quand je l'interroge sur ces familles qui « accepteraient » de vivre dans ces logements « mal-installés », il précise : « Bon c'est quand même une famille avec une petite ribambelle d'enfants quoi. J'ai rien contre les enfants, c'est pas ça, mais bon... C'est toujours un risque, pas nécessairement, mais ça peut l'être. [Et] des familles souvent précarisées. Pas nécessairement d'origine... comment on dit ça... il faut être prudent... étrangères ou pas,

⁹ Vignal, C. (2018). Le travail du domicile : Une entreprise de résistance au déclasserement ? *Le monde privé des femmes*, 251-268.

¹⁰ Collectif Rosa Bonheur. (2019). *La ville vue d'en bas : Travail et production de l'espace populaire*. Amsterdam.

¹¹ Les prénoms ont été modifiés.



© Pexels / Vadutskovich.

pas nécessairement. Mais ça peut l'être aussi. Ce sont d'autres cultures, c'est tout. Je ne leur reproche pas. Mais c'est un fait. Et, au niveau de l'entretien d'une habitation, ça peut avoir des conséquences, pas toujours mauvaises, mais quelques fois oui, quand même. Alors, si au départ l'appartement n'est pas conçu d'une manière un peu sophistiquée ou quoi, que c'est déjà un appartement avec un agencement strictement minimum... je pense que c'est mal parti.»

Entretenir ses biens «avec rigueur» est pour Jean-Paul une manière de viser un certain profil parmi les allocataires sociaux, comprenez, «sans ribambelle d'enfants» et pas «d'origine étrangère».

Gisèle, 36 ans, salariée dans une entreprise de programmation web et propriétaire de quatre immeubles avec 17 logements en location, achète des biens à rénover avant de les mettre en location:

«En fait, mon avantage, c'est que moi je rénove totalement mes biens avant de les louer. [...] Et quand tu quittes mon bien, je refais la peinture, je fais toutes les réparations nécessaires. Donc mes biens sont en bon état, donc du coup j'ai pas beaucoup d'appels [je ne suis pas beaucoup sollicitée par les locataires].»

Pour Gisèle, assurer la rénovation est une façon de se garantir une forme de tranquillité. Elle compare avec son immeuble non rénové à Molenbeek:

«Cet immeuble-là [...] y a plein de choses à faire. Donc ça, ça fait que le temps que je consacre à mes biens est beaucoup plus élevé à cause de cet immeuble-là. [...] C'est une source de problème quand tu ne rénoves pas. [...] tu auras des appels chaque jour en fait.»

L'état de salubrité constitue ainsi une

ressource: le parc insalubre offre des opportunités d'achat à bas prix permettant de construire progressivement une rente. Mais cette variable sert aussi de levier pour gérer les profils de locataires tolérés (avec ou sans enfants, origine, etc.) et ajuster le temps à consacrer à la gestion de ses biens et aux échanges avec les locataires.

Maitriser la proximité sociale et spatiale avec son·sa locataire

À Bruxelles, comme l'a relevé Hugo Périlleux, 6 % des ménages sont propriétaires-bailleur·esses «à domicile» (ils·elles occupent un logement dans l'immeuble et louent le reste), contrôlant 20 % des logements loués par des particuliers. Pour beaucoup, la location à domicile marque une première étape dans les trajectoires d'accession à la propriété, comme pour Samira ou Wendy. Pour ces bailleuses, la proximité spatiale est une ressource dans la gestion quotidienne de leurs biens.

Margarida, 35 ans, mère au foyer, regrette l'époque où elle habitait dans le même immeuble¹²:

«On occupait le rez-de-chaussée. On avait des locataires au-dessus, ça c'était la meilleure option [...] J'étais toute proche. Il y avait l'avantage qu'ils faisaient attention à ce qu'ils faisaient. Et puis quand on est parti, ils ont rempli la cave de poubelles. [...] Être sur place, l'avantage, c'est vraiment contrôler, veiller sur les lieux quoi.»

D'autres bailleur·esses profitent de cette proximité pour des missions «philanthropiques». Elio, 61 ans, éducateur, vit dans une maison divisée en trois logements. Il loue l'entresol à Boris, 30 ans,

qu'il décrit comme «un jeune homme un peu perdu, avec des problèmes d'addiction». Vivre dans le même immeuble lui permet de l'inviter régulièrement à manger: «Le fait d'être près de la personne, ça nous a permis de le soutenir, qu'il y ait du lien». Elio insiste sur leurs «rapports humains, pas financiers»:

«C'est ça qui l'a sauvé. Un jour, j'ai trouvé un prétexte: "tu veux refaire ton parquet? Je vais t'aider, viens". Et petit à petit, en quinze jours, on a refait son parquet [...] J'avais compris qu'il était absent au travail sans justificatif [...] J'ai appelé son employeur, j'ai expliqué et je lui ai trouvé un certificat.»

Elio possède aussi un studio où a logé Idriss, 25 ans, bénéficiaire du RIS sortant de prison pour trafic de drogue. Après un an et demi, plusieurs séjours en prison et six mois d'impayés, Elio a entamé la procédure d'expulsion. Cette expérience lui fait prendre conscience de «l'importance», dit-il, pour le·la bailleur·esses de vivre près de ses locataires:

«Je trouve que le proprio devrait être près de son bien [...] Si j'avais été sur place, j'aurais vu aussi les bons côtés. [...] J'aurais dû vivre dans l'immeuble, ça se serait mieux passé.»

Bien sûr, les dispositions sociales de Elio et sa situation d'éducateur dans une maison de quartier ne sont pas pour rien dans sa manière d'investir son rôle de bailleur, effaçant derrière son souci «humain» pour ses locataires l'intérêt financier qu'implique sa position. Il n'en reste pas moins que, parmi les bailleur·esses interrogées, nombreux·ses sont ceux·celles qui se sentent investies de missions d'accompagnement, voire d'«éducation» envers leurs locataires: soutien des locataires dans

¹² L'enquêtée refusera de me dire combien d'unités locatives de logements compte son immeuble.

leurs démarches administratives, explications sur l'usage du chauffage et de la ventilation pour faire des économies, sur la gestion de la nourriture qui ne doit pas traîner à l'air libre, ou encore sur comment « marcher sans faire trembler le parquet ». Si la transmission de ces conseils et de ces normes de comportement vise la « bonne occupation du bien » et la bonne entente au sein de l'immeuble, la limite est ténue avec l'intrusion dans l'intimité des locataires.

C'est ce dont témoigne Jean-Paul qui s'inquiète de la suroccupation de ses logements et m'annonce une naissance prochaine chez l'un de ses locataires, né au Cameroun :

« Je n'ai pas le droit de m'opposer au mariage d'un locataire quand même ? Je n'ai pas le droit non plus de les empêcher de faire des enfants ? Bien qu'un jour, par plaisanterie, je lui ai offert un préservatif. [Rire] Il ne l'a pas mal pris. »

Jean-Paul assure pourtant préférer se tenir à distance de la vie quotidienne de ses locataires et regrette que ses locataires profitent de la proximité pour le solliciter :

« Vous me voyez, je me suis domicilié à proximité immédiate de mes locataires. Et ceux-ci considèrent par conséquent que je suis disponible à tout instant par un simple claquement de doigts. » Quand je lui demande ce qu'est un bon locataire, il répond : « c'est un locataire que je ne vois pas et que je n'entends pas ».

Quand elle n'est pas une étape nécessaire du parcours résidentiel (location à domicile comme pour Wendy ou Samira), la « cohabitation » au sein d'un même immeuble peut être activement évitée par certain-es bailleur-esses.

Jacqueline, par exemple, 75 ans, boulangère indépendante à la retraite et baille-resse de sept appartements¹³, habite une maison dans le quartier où sont situés les immeubles qu'elle met en location. Si elle considère cette relative proximité comme « pratique » quand elle doit s'y rendre pour une réparation ou un rendez-vous avec ses locataires, elle prend soin de ne pas fréquenter les mêmes commerces que ces derniers :

« Surtout pas. Je ne veux pas les croiser. Vous savez, faire copain-copain, c'est pas bon. »

S'appuyer sur des acteurs locaux : police, justice et CPAS

Le quartier n'est pas simplement le cadre matériel où se trouvent les logements. Il se compose aussi d'un ensemble d'acteurs et de ressources que les bailleur-esses mobilisent pour stabiliser ou sécuriser leur activité. Police, justice de paix et CPAS participent, souvent, parfois malgré eux, à la régulation de ce segment du marché locatif.

Nelly, 44 ans, cadre supérieure dans une entreprise de confection de papier-carton, possède un immeuble de quatre appartements qui se situe à vingt kilomètres de chez elle dans une rue où il y a « de la drogue et de la prostitution », a bénéficié d'un contact régulier avec un agent de police de quartier qui la joint quand il constate « des allées et venues suspectes » chez un locataire. Mohammed, 70 ans, expert-comptable retraité et bailleur de neuf studios, habite à dix kilomètres de ses biens. Il profite d'une « bonne collaboration avec la police » : l'agent de quartier lui envoie régulièrement des candidat-es-locataires.

La Justice de paix est un autre appui incontournable pour ces acteurs. De nombreux bailleur-esses la sollicitent non seulement pour les expulsions, mais aussi pour les rappels à l'ordre, les plans d'apurement ou les procédures de médiation. En cas de « mauvaise occupation » ou d'impayés, le-la bailleur-esse sollicite le Juge de proximité. Si certains prennent les juges en grippe, jugés « partiaux » et « toujours pro-locataires » (7 sur 25), les autres mettent en avant le soutien indispensable du Juge. Jean-Paul évoque ses affinités avec sa « presque collègue » magistrate, tandis que Jacqueline souligne la complicité développée en 15 ans :

« C'était une super nana [...] quand elle me voyait rentrer, elle me faisait un petit clin d'œil ou alors on se souriait. »

Le CPAS compte aussi parmi les ressources utiles. Il arrive que l'institution sollicite directement des bailleur-esses en

« Le quartier n'est pas simplement le cadre matériel où se trouvent les logements. Il se compose aussi d'un ensemble d'acteurs et de ressources que les bailleur-esses mobilisent pour stabiliser ou sécuriser leur activité. »

leur proposant un candidat-locataire, une manière de répondre à leur mission d'accompagnement. Ce travail de « pré-sélection » est apprécié. Wendy explique :

« Ça ne me coûte rien parce qu'avec une [agence immobilière], il faut payer le premier mois de loyer. Mais avec le CPAS, [...] je ne dois rien payer pour leur aide. [...] Et ils savent aussi normalement qui sont les gens qui viennent dans votre appartement, ils savent que peut-être qu'ils ne travaillent pas, mais alors ils reçoivent de l'argent du CPAS, ils savent que les gens sont gentils... »

Ce qui rassure les bailleur-esses, c'est la possibilité que le CPAS procède à une ventilation du loyer : le montant est retranché du RIS et versé directement au bailleur. Sans le consentement du bénéficiaire, le CPAS ne peut y procéder, mais cette pratique existe. Collaborer avec le CPAS ouvre à d'autres avantages. Les assistantes sociales¹⁴ peuvent notamment accompa-

¹³ Les biens se situent dans un même quartier mais dans des immeubles différents.

¹⁴ Sur les 43 assistantes sociales rencontrées, 40 étaient des femmes ; nous avons donc fait le choix de féminiser l'ensemble des occurrences du terme « assistantes sociales ».

gner le-la locataire dans la constitution d'une garantie locative via le Fonds du logement. Mohammed accompagne lui-même certains locataires au service social :

« Je me déplace chez eux [au service social] pour [mettre au point] la garantie [...] et j'étais toujours bien écouté. » Pour un candidat qui ne parvient pas à verser la garantie complète, Mohammed initie un rendez-vous : « j'ai été sur place pour avoir une autorisation de paiement à un tiers annexe. Voilà. Un document du CPAS qui a été signé par lui. [...] Ça me donne une certaine certitude. »

Le « savoir-faire » du-de bailleur-esse au sein du service social peut faciliter l'accès du locataire à ses droits : il-elle atteste de la présence du locataire sur le territoire du CPAS et peut seconder le-la locataire dans le travail administratif attendu. La relation se poursuit au-delà de l'ouverture des droits : le-la bailleur-esse contacte l'assistante sociale quand le loyer tarde. Les assistantes sociales sont alors amenées à interagir avec un public doté de capitaux et d'exigences qui ne sont pas celles de leur public traditionnel. Cela ne va pas sans tensions. Krystyna, assistante sociale qui accompagne Ahmad—réfugié palestinien de 55 ans, locataire chez Andrzej, entrepreneur possédant 20 appartements—témoigne : « Le proprio m'a envoyé un montant de charge dont [Ahmad] et d'autres locataires de l'immeuble ne se sont pas acquittés. [...] Il est marrant lui, il m'envoie une liste comme ça [par mail]. Il m'a prise pour sa secrétaire. »

Les bailleur-esses perçoivent les assistantes sociales comme des médiatrices qui les soutiennent en sélectionnant des locataires, en assumant une part de leur charge administrative, voire en assurant certaines garanties financières. Par exemple, Gisèle évoque les fois où elle a sollicité directement le CPAS « pour qu'ils me remboursent les mois [de retard de loyer] ».

Il se trouve que les missions d'accompagnement des assistantes sociales qui se confondent bien trop souvent

avec des formes de contrôle de populations bénéficiaires de l'aide¹⁵, s'accordent avec le travail de mise en location de ces

¹⁵ Duvoux, N. (2009). *L'autonomie des assistés : Sociologie des politiques d'insertion*. Presses universitaires de France.

bailleurs. Nelly en témoigne :

« J'avais l'impression qu'on faisait le même boulot [l'assistante sociale] et moi [...] quand j'étais toute seule à le faire, c'était aussi très, très désespérant, je n'avais aucun poids quoi. Mais lui, il pouvait leur dire : mais "si tu veux continuer à avoir le [RIS], tu dois faire ça, tu dois faire un minimum". »

À travers ces collaborations, les bailleur-esses peuvent notamment tirer profit d'un ressort devenu constitutif dans le domaine des aides sociales : conditionner l'accès aux revenus minimums au « bon » comportement des allocataires sociaux. C'est que les bailleur-esses rencontrées semblent attendre de ces intermédiaires qu'ils-elles assurent aussi un rôle d'éducation des locataires à la bonne gestion de leur logement. Comme l'explique Nelly, quand elle évoque les raisons des tensions avec ses locataires :

« C'était pas le fait qu'ils avaient peu d'argent, ça c'est pas un souci. Mais c'était un problème d'éducation, de valeurs, de trouver normal de ne pas payer le loyer, de démolir des choses, souvent de la violence verbale, mais aussi parfois physique ».

Qu'elles relèvent de collaborations ou de délégations avec des institutions telles que la police, la justice ou le CPAS, ou de pratiques de contrôle et d'assistance à l'égard des locataires et des allocataires sociaux, ces interventions traduisent, y compris en l'absence de résidence des bailleur-esses dans l'immeuble ou à proximité immédiate, une tentative d'instauration d'une « présence » destinée à stabiliser et sécuriser leur activité et leur patrimoine.

Conclusion

Cette recherche documente l'existence d'un segment spécifique du marché locatif destiné aux ménages précarisés accompagnés par les services sociaux. Les bailleur-esses mobilisent des ressources à plusieurs échelles. À l'échelle du logement, ses caractéristiques matérielles—salubrité, aménagement—leur permettent soit de cibler des locataires particulièrement vulnérables et peu exigeants, soit d'écarter des profils jugés trop précaires. À l'échelle du quartier, la localisation du bien—proche ou éloignée de leur domicile—leur garantit soit tranquillité soit contrôle accru. La proximité des institutions (police, services sociaux, justice) leur offre la possibilité

de trianguler la relation locative et de déléguer une partie des tâches de gestion.

Ces ressources ne sont pas réparties de manières homogènes parmi les bailleur-esses : elles dépendent de leur trajectoire sociale et patrimoniale singulières, de leur position dans l'espace social. L'étude des pratiques de ces bailleur-esses permet donc d'identifier différents profils : les bailleurs issus des classes populaires ou moyennes, qui accèdent à la propriété par l'achat d'un immeuble ancien, qu'ils réparent progressivement. Ils habitent souvent au rez-de-chaussée ou dans l'une des unités, ce qui leur permet de surveiller et d'intervenir au quotidien (c'est le cas de Wendy ou de Samira) ; les bailleur-esses qui disposent d'un capital qui leur permet de rénover et entretenir leurs biens « sélectionnent » davantage leurs locataires (le cas de Jean Paul ou Gisèle). Les bailleur-esses rencontrées dans le cadre de cette enquête peuvent aussi être classées/catégorisées en fonction de ce qu'ils-elles investissent dans leur relation avec les locataires, entre logique marchande et souci de l'autre et adoptent une posture d'accompagnement, parfois paternaliste (le cas de Elio ou de Jean-Paul.)

Dans ce marché du mal-logement, bailleur-esses et institutions publiques tiennent un rôle actif, articulant logiques économiques et contrôle social, à la frontière entre exploitation marchande et encadrement normatif et moral des locataires bénéficiaires pauvres. Comprendre ces mécanismes est essentiel pour concevoir des politiques publiques qui ne se limitent pas à sanctionner des propriétaires isolés, mais qui s'attaquent à la pénurie de logements sociaux, la concentration géographique du parc insalubre, les inégalités de pouvoir entre propriétaires et locataires pauvres, ou encore le rôle de l'État et des institutions publiques dans la régulation du marché du mal-logement. Le mal-logement n'est pas une fatalité. C'est une organisation sociale, et comme toute organisation, elle peut être transformée si l'on en comprend les ressorts.

Vieillir sans logement. Où et comment vivent nos aîné·es sans chez-soi ?

Parmi les 10 000 personnes sans chez-soi recensées à Bruxelles lors du dénombrement de novembre 2024, une part mal connue vieillit en rue, dans les centres d'hébergement d'urgence ou dans d'autres structures d'accueil temporaire et cela, dans des conditions souvent inadaptées et sans réelle perspective de sortie. Certain·es sont sans papiers, sans revenus, malades ou fragilisé·es et ne pourront pas accéder à un logement pérenne ou même à une maison de repos. C'est un des constats portés par le Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat (RBDH) qui s'est attaqué, dans sa dernière étude¹, à la privation de logement chez les personnes vieillissantes et âgées. En voici un aperçu.

Extrême précarité et vieillissement sont les deux faces d'une réalité bruxelloise très mal documentée. De façon générale, les publics sans chez-soi sont sous-représentés, voire invisibilisés dans les bases de données administratives ou les enquêtes. Le recensement des personnes sans chez-soi, monitoré tous les deux ans par Bruss'help², vient toutefois corriger le tir, en apportant des connaissances précieuses sur leurs profils et leurs trajectoires de vie, à cette réserve près que l'âge n'est pas un critère exploité³. Il est pourtant difficile d'apporter des réponses politiques adéquates à un enjeu de société dont on ignore l'essentiel et dont il est impossible d'estimer l'étendue à l'échelle régionale.

Grâce aux données partagées par le Samusocial, le secteur associatif sans-abri, les maisons d'accueil et grâce à de multiples rencontres de terrain, le Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat (RBDH) a rassemblé des connaissances, certes parcellaires, mais éclairantes sur les personnes sans chez-soi et/ou sans titre de séjour, en situation de vieillissement.

Les plus âgé·es en rue

25 % des publics côtoyés en rue ont plus de 50 ans, 10 % ont plus de 60 ans⁴. D'aucun·es s'étonneront peut-être

du seuil d'âge, fixé bas pour apprécier la problématique, mais il faut rappeler que les personnes sans chez-soi, notamment celles qui ont (ou ont eu) un parcours de rue, subissent un vieillissement prématuré et souffrent de problématiques de santé précoces. La moyenne d'âge des mort·es de la rue est proche de 50 ans⁵.

Les parcours de rue sont souvent marqués par la perte d'un logement, qui reste un des premiers facteurs de risque de rupture, ou par des fractures conjugales ou familiales, d'après ce qu'en disent les personnes concernées. Pour certain·es, la vie en rue (pas toujours en continu) est une réalité depuis plusieurs années.

Le statut de séjour est moins fréquemment la cause d'un passage en rue, excepté pour les jeunes demandeur·ses de protection internationale, qui se trouvent en grande précarité, faute d'accueil dans les structures de Fedasil⁶.

1/5 des plus de 50 ans (et des plus de 60 ans) sont tout de même

sans papiers et vivent – ou passent la journée – en rue. Il s'agit, pour partie, d'une population intra-européenne, issue des communautés polonaise et rom, qui ne fréquente pas ou très peu l'urgence sociale⁷.

On sait aussi qu'à Bruxelles, la part du public sans chez-soi vieillissant est plus importante que dans les autres grandes villes du pays et que le phénomène gagne en importance au fil du temps. Médecins du Monde et le Samusocial constatent depuis quinze ans une augmentation des publics qui vieillissent en rue. Leurs besoins en santé et en soins sont criants.

Outre l'âpreté et la durée de vie en rue qui dégradent la santé, les difficultés d'accès aux soins primaires et la

¹ RBDH (septembre 2025). *Vieillir sans logement. Où et comment vivent nos aîné·es sans chez-soi ?* En ligne : <http://rbdh-bbrow.be/vieillir-sans-logement/>

² Voir à ce propos les résultats du 8^e dénombrement des personnes sans chez-soi en Région de Bruxelles-Capitale, 6 novembre 2024 sur <https://www.brusselhelp.org/>

³ Sauf pour les mineures d'âge qui font l'objet d'une attention renforcée.

⁴ D'après les données des maraudes du Samusocial.

⁵ Une donnée communiquée par le Collectif des Morts de la Rue.

⁶ Legrand, M. (2024, octobre). Accueil : Le point de non-retour, *Démocratie*. En ligne : www.revue-democratie.be

⁷ D'après le monitoring des accompagnements de l'asbl DIOGENES.

saturation des secteurs (notamment de la santé mentale) participent à l'usure des corps et des esprits. L'étude du RBDH pointe également la sous-utilisation de l'aide médicale urgente (AMU) chez les personnes sans papiers.

La mise à l'abri en centre d'hébergement d'urgence

Les ainé-es ne sont pas plus représenté-es dans les centres qu'en rue⁸, ce qui peut paraître contre-intuitif, puisqu'on pourrait s'attendre à ce que l'âge joue comme facteur de protection prioritaire. Dans les centres d'hébergement du Samusocial, nous avons distingué les centres pour adultes seul-es (Poincaré pour les hommes, Louiza pour les femmes)⁹, où les séjours sont limités à quelques jours par an, du centre Prince de Liège qui propose des mises à l'abri prolongées.

Le Prince de Liège comprend un pôle fragile (105 places), le centre d'hébergement pour personnes vulnérables (personnes âgées, handicapées...) et une médihalte (45 places), un centre médicalisé pour personnes malades en situation d'extrême précarité. À noter que la médihalte est une structure inédite en Belgique francophone¹⁰, mais totalement saturée. Entre 2024 et 2025, elle a accueilli 123 personnes pour 1000 demandes, toutes urgentes.

8 Toujours à partir de la base de données du Samusocial.

9 273 places d'accueil au centre Poincaré, 130 à Louiza.

10 Charleroi pourrait être, dans un futur prochain, la seconde ville francophone à disposer d'une médihalte. Il en existe une à Anvers qui a ouvert en 2020, en période Covid, avec une vingtaine de lits.

11 Les chiffres ne concernent que les maisons d'accueil COCOF (17 structures, environ 70 % de l'offre à Bruxelles).

12 Voir l'enquête récente de la RTBF sur ces « maisons-pirates » : <https://www.rtbf.be/article/l-enfer-a-2000-euros-par-mois-notre-enquete-sur-le-business-des-maisons-pirates-11591913>

13 L'objectif du projet *Housing First* (« Le logement d'abord ») est de reloger, durablement et sans conditions, des personnes sans abri très marginalisées qui cumulent bien souvent des problématiques d'assuétudes et de santé mentale et de ce fait, accèdent très difficilement à un logement.

La proportion de personnes âgées et vieillissantes est plus élevée au Prince de Liège qu'à Poincaré ou Louiza. 1/3 des hébergé-es du pôle fragile a même plus de 65 ans. Il faut garder en tête que si le séjour y est plus long que dans les autres centres et qu'il préserve de la rue, il reste néanmoins temporaire et peu adapté à une vie digne.

Pour les personnes sans papiers âgées, malades, dépendantes, isolées, le centre Prince de Liège est une voie sans issue, un mouvoir parfois. Les équipes psycho-médico-sociales se forment désormais aux soins palliatifs pour accompagner des fins de vie.

Les maisons d'accueil, maisons de repos et SHNA

Si les plus de 60 ans représentent environ 10 % des personnes rencontrées en rue et dans les centres d'urgence, ils-elles sont 4 % seulement à être hébergé-es en maison d'accueil¹¹. L'inadaptation des structures aux mobilités réduites, les difficultés à accompagner les pertes d'autonomie et la sous-occupation chronique des maisons de repos bruxelloises – qui offrent une alternative d'hébergement aux plus de 60 ans (voire à des publics plus jeunes) – sont avancés comme éléments d'explication à cette sous-représentation. On peut se retrouver en maison de repos à 50 ans, parfois par choix, souvent par défaut. Structure à haut seuil d'accès, la maison de repos peut être très confrontante et synonyme de nouvelles ruptures pour des personnes au parcours de vie chaotique.

Jean-Michel, 57 ans, témoigne de l'épreuve que constitue la vie en rue dans le projet *HABITER* (Titre provisoire) rassemblant des portraits photos et sonores sur le droit au logement à Bruxelles, réalisé par Chloé Thôme.

À côté des maisons d'accueil agréées, il en existe d'autres, les structures d'hébergement non agréées (SHNA), qui naviguent souvent en eaux troubles. Établies en dehors de tout cadre institutionnel, plusieurs font polémique, accusées d'insalubrité voire d'abus¹². Certaines SHNA accueillent exclusivement des publics vieillissants qui n'ont pas ou plus accès aux structures officielles subsidiées. Quand les conditions de vie y sont correctes et cela existe chez certaines SHNA, des personnes peuvent y trouver du répit. Difficile néanmoins de savoir combien d'ainé-es y sont hébergé-es.

Du logement pérenne, c'est possible !

En guise d'espoir face à une réalité particulièrement sombre, l'étude du RBDH s'achève sur des projets de relogement pérennes, portés par des associations qui font le pari de l'autonomie, quand bien même les personnes sont diminuées physiquement, abimées, quand bien même leur santé décline. On y évoque le *Housing First*¹³, les maisons de soins ou encore les logements sociaux pour seniors. Des projets exemplaires, mais trop rares, qui manquent de moyens et se heurtent à la pénurie de logements abordables.



Une maison pour les jeunes oubliés du logement

L'article qui va suivre présente un projet qui voit le jour en ce début d'année 2026. La maison «Deleuze» – portée par un groupe d'associations regroupées au sein de l'asbl Capuche – est un ensemble de cinq appartements neufs réservés à de jeunes locataires accompagnés par des services bruxellois d'Aide à la jeunesse. Humble mais nécessaire contribution dans un contexte où les difficultés de l'Aide à la jeunesse se conjuguent à la crise du logement, ce bâtiment pose aussi les briques d'un certain nombre de propositions et d'innovations.

Mathilde a 17 ans. Elle rêve d'un avenir simple: un diplôme et un chez-soi. À 18 ans, tout bascule: sa prise en charge par l'Aide à la jeunesse s'arrête. Elle n'a nulle part où se loger. Parents absents, amis trop jeunes. Un service l'accompagne vers l'autonomie, mais malgré les nombreuses démarches, pas de logement. Quelques nuits chez une connaissance, puis un canapé: elle comprend qu'elle est seule. À Bruxelles, où les loyers d'un petit studio dépassent facilement les 800 euros, ses allocations ne suffisent pas. Chaque refus lui rappelle qu'elle n'a ni garant ni réseau. La crise de l'Aide à la jeunesse (AAJ) aggrave tout: manque de places, «sorties sèches» à la majorité, files d'attente pour un logement. Sans toit, comment étudier, travailler, se projeter? Mineur-es aujourd'hui, majeur-es demain: la protection devrait assurer une continuité vers l'âge adulte, sans rupture. Mathilde n'a pas besoin d'un palace, juste d'un tremplin: un logement sécurisé et un accompagnement pour gérer un budget et payer ses factures. Sans cela, le risque est clair: la rue et ce que cela implique. Derrière Mathilde, des centaines de jeunes vivent la même urgence. D'autres restent hors radar: non pris en charge, MENA –mineur-es étranger-ères non accompagnés-es–, en séjour précaire ou contraint-es à la clandestinité.

Leur garantir un logement, c'est leur permettre un avenir. Soutenir la jeunesse et notamment celles et ceux en situation de plus grande vulnérabilité devrait faire l'objet d'un consensus politique voire devenir une grande cause nationale. Mais jusqu'aujourd'hui, une réelle politique publique impliquant les différents niveaux de pouvoir se fait encore désirer.

Les député-es (bruxellois-es) en avaient pourtant pris conscience en 2021, année où la Belgique a souscrit à la déclaration de Lisbonne s'engageant à éradiquer le sans-abrisme d'ici 2030, via des politiques structurelles basées sur des données fiables. Mais force est de constater que la volonté politique a jusqu'à ce jour manqué cet enjeu.

Pas une fatalité

C'est pour se saisir de cette situation que des services bruxellois accompagnant les jeunes gens pris en charge par l'Aide à la jeunesse ont créé fin 2016 l'association Capuche. Elle regroupe aujourd'hui une dizaine de structures agréées par l'AAJ qui œuvrent ensemble, avec leurs moyens pour que ces «oubliés du logement»¹ ne soient pas une fatalité. Capuche est composé de services résidentiels, de services d'accompagnement dans le milieu de

vie, d'hébergement d'urgence, d'action en milieu ouvert (AMO), services qui, mandatés ou non, sont tous agréés par l'administration de l'Aide à la jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour prendre soin de jeunes personnes lorsque le réseau de soutien ordinaire (parents, familles...) n'est pas en mesure de le faire seul².

À ces partenaires s'ajoute une autre association, Solidarité Logement asbl, qui est, comme son nom l'indique, un partenaire pourvoyeur de logement.

Depuis sa création, Capuche a déjà soutenu la réalisation de plusieurs projets de logements, propose des formations aux jeunes et aux intervenant-es sociaux et s'est dotée d'un fonds de garanties locatives qui a déjà permis à une centaine de jeunes locataires d'accéder à logement.

¹ <https://www.lesoir.be/590968/article/2024-05-28/les-jeunes-vulnérables-langue-mort-du-logement-bruxellois>

² Associations membres de Capuche: ABAKA, SOS Jeunes, Autrement-Dit, Tamaris, le CEMO-KAPO, Solidarité, Outremer, La varappe, AMO Laeken, Solidarité Logement.

La « maison Deleuze »³, un montage complexe

Construire une maison en lieu et place d'un rez-de chaussée affecté en bureau situé sur le site d'un service agréé par l'Aide à la jeunesse nécessite de l'imagination et un montage complexe. Le montage financier original passe par la vente du terrain par Solidarcité (qui continuera—après avoir dû déménager le temps du chantier—d'occuper l'arrière-cour du bâtiment pour ses missions d'Aide à la jeunesse) à la coopérative de « foncier solidaire » Fairground qui octroiera le droit de superficie à Solidarité Logement. Cette dernière sera le maître d'ouvrage du bâtiment qui comprendra cinq appartements à même de loger huit personnes. Ces logements seront mis en gestion à l'Agence Immobilière Sociale (AIS) de Forest, bailleur qui établira un partenariat avec l'asbl Capuche. Cette dernière coordonnera pour sa part les différents services accompagnant les jeunes locataires dans leur milieu de vie.

Ce n'est pas l'apparente complexité du montage social et financier, mais bien la crise sanitaire suivie par l'extraordinaire augmentation des matériaux de construction conjuguée à une nature du sol anderlechtois où sied le bâtiment impliquant précautions coûteuses qui ont bien failli empêcher la mise en œuvre de ce projet. L'augmentation de près de 60 % du coût du projet avait en effet de bonnes chances de lui porter un coup fatal. Le retard considérable pris pour entamer le chantier et la nécessité de compléter le budget d'investissement sont des obstacles qui auraient conduit de nombreux promoteurs à renoncer.

Pour réaliser le projet, il a donc fallu trouver des financements supplémentaires. Cela aurait pu se faire via le fonds FEDER de l'Union européenne, mais le Conseil des ministres bruxellois en a décidé autrement. C'est néanmoins la Région

bruxelloise (Secrétariat d'État au Logement) qui a dégagé « le petit subsidé qui fait la différence » permettant de maintenir la viabilité financière du projet.

Si les aspects financiers sont déterminants dans un projet immobilier, l'engagement des femmes et des hommes qui le portent l'est tout autant, surtout lorsqu'il s'agit d'un projet immobilier à finalité sociale.

Un projet exemplaire, du latin *exemplaris*, qui sert de modèle »

Ces logements accueilleront leurs huit premier·ères locataires dès février 2026. Cette date ne signe pas la fin d'un parcours de mise en autonomie parsemé d'obstacles pour ces jeunes (futurs) locataires, il s'agit surtout du début de quelque chose : le logement est en effet pensé comme un outil pour l'autonomie et non comme un aboutissement. En outre, ce bâtiment n'est pas qu'une humble mais nécessaire contribution à la crise bruxelloise de l'accès au logement. Ni suffisant ni parfait, ce projet porte toutefois un certain nombre de propositions, de démonstrations et d'innovations.

Logement supplémentaires

Il s'agit non seulement d'un apport net au nombre de logements abordables en région bruxelloise, mais aussi d'une augmentation considérable du nombre de logements réservés aux jeunes en situation de vulnérabilité.

Logement de qualité vs vétuste/insalubre

Par ailleurs, ces logements sont neufs, absolument salubres avec une performance énergétique supérieure aux objectifs régionaux. Aujourd'hui, les jeunes locataires sont souvent contraint·es d'occuper des logements privés en contravention du



© Maison Deleuze

Code du logement en matière de salubrité, pour un loyer élevé et proposant des performances énergétiques très faibles. Contrairement à ce qui se pratique trop souvent, les appartements qui seront proposés à la location sont au-dessus de la qualité moyenne des logements en Région bruxelloise pour un loyer qui est par contre en dessous du prix du marché.

Le démembrement de la propriété

On a évoqué le montage qui implique un démembrement de la propriété en passant par la coopérative Fairground. Ce principe est notamment repris dans le « Housing Deal » présenté par SoHoNet dans son mémorandum de 2024 et dans l'étude de faisabilité en 2023. Bien que le terrain ait appartenu à l'origine à un acteur associatif privé (Solidarcité) et non à un propriétaire public—contrairement au « Housing Deal » théorisé par SoHoNet⁴—, le principe reste identique : réduire les coûts tout en garantissant la dimension non spéculative de l'investissement.

Mutualisation vs compétition

Ce projet est aussi le résultat d'une dynamique de mutualisation (des logements) par opposition à des mécaniques de mise en compétition des acteurs

³ En hommage à Luc Deleuze, architecte membre de Solidarité Logement asbl, décédé en 2024.

⁴ Dawance, T., & Pezzuti, V. (2024, avril). Un « Housing Deal » pour un habitat social, anti-spéculatif et émancipateur. *Démocratie*.

sociaux en matière d'accès au logement autant que pour le financement des services d'une manière générale. Ce n'est pas facile d'inverser cette tendance lourde du secteur de l'action sociale associative dépendant des financements extérieurs. En matière de logement, certaines initiatives existent déjà dans ce sens, tel que Bru4Home ou la CCL (cellule de Captation et de Création de Logements développés par l'Ilot pour le « secteur d'aide aux sans-abris »).

Cet immeuble nouveau s'inscrit dans la démarche de mutualisation de l'accès au logement des jeunes Bruxellois-es en situation de vulnérabilité accompagnés par les services. En créant un pot commun de logements supplémentaires, Capuche et les services qui composent l'asbl poursuivent leur volonté de développer une solution conjointe pour que le droit au logement des mineur-es et jeunes adultes accompagnés par ces services soit une réalité.

Cette dynamique ne sera porteuse d'effet que si ce pot commun se voit augmenté via des partenariats avec des bailleurs publics ou privés, et particulièrement les agences immobilières sociales bruxelloises.

Faciliter les relations avec les AIS et autres bailleur-esses

Le modèle que Capuche propose autour de ce lot d'appartements consiste en une coordination des différents services d'accompagnement afin que le bailleur-l'AIS de Forest-n'ait pas à composer avec la multitude d'intervenantes. Par ailleurs, en coordonnant l'accès aux différents appartements, Capuche facilite également les relations entre les jeunes locataires (et leurs intervenants sociaux) avec le-la bailleur-esse, en se positionnant comme une interface de confiance entre ces dernières. La fluidité, la constance et la confiance sont des éléments qui font régulièrement défaut dans les relations entre bailleur-esses (AIS ou privés), locataires et services et qui peuvent engendrer des dynamiques négatives pouvant mener jusqu'à la rupture du bail.

Droit des jeunes vs droit des services

Une autre dimension de ce projet repose sur un changement de paradigme. En développant un outil numérique, les logements mutualisés ne seront pas dévolus à tel ou tel service, mais directement aux jeunes en recherche de logement (accompagnés par les services). De plus, les jeunes futurs locataires pourront décliner une proposition de logement (sur base de leurs propres critères) sans perdre leurs droits, sans se retrouver en bas d'une liste d'attente. Ce système d'attribution centré sur les preneur-ses et non sur les bailleur-esses ou les services accompagnants est néanmoins un atout pour les bailleur-esses en ce qu'il leur garantit non seulement une absence de vide locatif, mais surtout un accompagnement professionnel par les services doublés par une interface stable.

Pour donner de la cohérence et affirmer une certaine qualité dans l'accompagnement, les services réunis dans ce « système » travaillent ensemble à l'élaboration d'un socle commun qui dépasse la multitude de types d'agréments et de projets pédagogiques propres à chaque service. Pour ce faire, la coupole Capuche se positionne autour des principes du « Housing First for Youth », notamment théorisés par Stephen Gaetz au Canada et en Europe avec la Feantsa⁵. Si le principe du « Housing First » est pertinent pour les plus jeunes, son opérationnalisation n'est pas toujours adaptée aux situations spécifiques des jeunes gens. Pour rendre un Housing First opérationnel et efficace pour les plus jeunes, quelques aménagements s'avèrent déterminants⁶.

Pour une politique publique de logement des jeunes

En fédérant leur action en matière de logement et en proposant un socle de bonnes pratiques communes, les acteurs sociaux qui composent Capuche visent non seulement à une captation de logements pour leurs bénéficiaires, mais aussi à contribuer à la mise en place de politiques publiques adaptées, efficaces et cohérentes. Car à ce jour une telle politique n'existe pas.

« Ce petit projet, au regard du petit nombre de logements créés, est une démonstration de ce qui peut être fait et dans quelle direction. »

Malgré les engagements internationaux que sont la C.I.D.E. consacrant les droits de l'enfant ou la déclaration de Lisbonne, malgré les déclarations de principe du Parlement francophone de Bruxelles qui actent la prise de conscience d'un problème et qui dégagent une quarantaine de propositions d'action à l'échelle régionale, à ce jour, tout ou presque reste à faire pour que les « Mathilde » et tous les autres à venir ne soient pas, à l'aube de leur vie d'adulte, en risque de se retrouver sans chez-eux.

Ce petit projet, au regard du petit nombre de logements créés, est une démonstration. Une démonstration de ce qui peut être fait et dans quelle direction qui appelle au soutien des acteurs déjà impliqués et au développement d'une politique publique concertée entre les différents niveaux de pouvoirs communaux, régionaux et communautaires d'une part et les différents services de terrain, mais aussi des personnes concernées d'autre part.

⁵ Gaetz, S. (2019). THIS is Housing First for Youth: Europe. A Program Model Guide.

⁶ Notamment la dimension plus précoce, voire préventive de l'accompagnement, les types de logements à considérer, le lien avec la famille et l'entourage, le développement autonome...

INGRID FARAG

Psychothérapeute, parmi les premières militantes du projet [ro*sa] à Vienne

PAOLA SANTOS

Coordinatrice de « Mujeres Migrantes Diversas », à Barcelone



« Habiter le care » Expériences à Vienne et Barcelone



En novembre 2023, le colloque international¹ « Habiter le care » proposait de penser le logement et l'habitat à la lumière des études de genre. L'occasion de réfléchir à la possibilité du *care* comme principe d'aménagement du territoire pour faire face à la crise du logement ou encore de mettre en lumière des habitats féministes. À l'occasion d'un ouvrage issu de ces réflexions, à paraître prochainement², nous vous proposons de découvrir deux projets qui placent

le *care* au centre : [ro*sa], collectif d'habitat par et pour les femmes créé au début des années 2000 à Vienne, avec Ingrid Farag, psychothérapeute et une des premières militantes du projet [ro*sa] ; le projet Casa Berta, avec Paola Santos, l'une des coordinatrices de l'association « Mujeres Migrantes Diversas » (« femmes migrantes plurielles ») qui a initié cet habitat par et pour les travailleuses domestiques et du soin à Barcelone.

[ro*sa], les contrats de bail aux mains des femmes

Comment est né ce collectif ?

[ro*sa] est un collectif d'habitat par et pour les femmes, situé à Vienne en Autriche. Au début des années 2000, des travaux universitaires ont montré que la plupart des logements de la ville étaient détenus par des hommes. Ce sont aussi presque toujours les hommes qui signent les baux locatifs et possèdent du patrimoine immobilier. Face à ce constat, un collectif de militantes, [ro*sa], s'est monté en 2002-2003 pour imposer des logements en location dont le bail serait détenu uniquement par les femmes pour faciliter le maintien des femmes dans leur logement.

Sur quoi cela a débouché concrètement ?

Aujourd'hui [ro*sa] consiste en quatre associations et quatre projets d'habitat de femmes. Trois projets sont habités et un quatrième est en cours de construction. Chaque immeuble est composé de 40 à 50 appartements au maximum et comprend des espaces

communautaires. Ce sont des logements uniquement en location. Les immeubles d'habitation sont la propriété d'une société immobilière sociale (« Wohnservice Wien »). Chaque ménage signe un

contrat de bail avec cette société. Le contrat établit les obligations et les devoirs de chacune des deux parties. L'association [ro*sa] et la société sont également liées contractuellement. [ro*sa] est en charge de trouver les ménages qui habiteront les logements ou d'assurer le remplacement en cas de départ d'un ménage. [ro*sa] impose également que ce soit toujours la femme qui signe le contrat de bail ou que son nom soit apposé sur les factures. La gestion et la maintenance des espaces intermédiaires (paliers, cages d'escalier, hall d'entrée, etc.) sont assurées par la société. Les espaces communautaires sont gérés par les femmes de [ro*sa] : elles s'occupent de l'entretien général du lieu, gèrent le calendrier et l'occupation du lieu, l'organisation d'événements, l'achat de matériel, etc.

Quelle est la raison d'être de votre projet ?

La raison d'être de l'association est de donner du pouvoir aux femmes : que les contrats de bail, les factures soient toujours entre leurs mains ; qu'elles ne soient plus celles qui doivent déménager systématiquement en cas de séparation. [ro*sa] constate que dans ses projets d'habitation, le taux de rotation des logements (la part de logement ayant connu un changement d'occupant-es) est très faible. En cas de transformation d'un ménage occupant (naissance d'un enfant, séparation, recomposition familiale, etc.), [ro*sa] privilégie la discussion au sein de la communauté et essaye d'organiser un échange quand c'est possible pour éviter le départ d'un ménage.

Comment les femmes sont-elles impliquées dans le projet ?

Les femmes de [ro*sa] participent au projet dès la phase de conception et peuvent ainsi influencer l'aménagement des appartements, des espaces communs et des lieux communautaires. Ces

¹ Événement organisé dans le cadre du projet CTRL+H (Care-Takers Resilience Laboratory of Housing) financé par Innoviris par le laboratoire Uses&Spaces du LAB de l'UCLouvain, la faculté d'architecture La Cambre-HortaULB et l'association

Angela D. Le logement par les femmes pour les femmes.

² Salembier, C., Courbebaisse, A., Peltier, E., Leclercq, B. & Bergilez, J.-D. (2026). *Habiter le care/Housing is Caring*. Louvain-la-Neuve. PUL.

« La raison d'être de l'association est de donner du pouvoir aux femmes : que les contrats de bail, les factures soient toujours entre leurs mains. »

derniers sont importants pour renforcer les liens, mais aussi pour faire accepter à des ménages des logements plus petits avec des loyers plus faibles (en échange de quoi ils-elles ont accès à cet espace polyvalent). Le projet en cours de construction – [ro*sa] Vielfalt – proposera même une chambre d'ami-e.

[ro*sa] s'auto-finance. Une fois par an, les différents ménages paient une cotisation d'une centaine d'euros qui permet de financer l'achat de matériel, l'organisation d'événements, quelques travaux qui ne sont pas de la responsabilité du bailleur. Cette caisse est aussi une caisse de solidarité. Ainsi [ro*sa] peut faire des crédits de 3 mois et payer le loyer de personnes en difficulté et leur éviter l'expulsion ou de devoir déménager ailleurs.

Il n'y a pas de processus de décision simple. Chaque décision fait l'objet de nombreuses discussions, qui peuvent être très longues (du remplacement des sièges aux travaux d'insonorisation de l'espace communautaire). À la fin, la décision est prise sur le mode du consensus. En ce qui concerne les petites décisions, comme les achats de nourriture ou autres, un groupe d'habitantes a un mandat pour agir de manière autonome sans demander l'autorisation au préalable.

Comment le thème de votre colloque « Habiter le care » résonne-t-il avec votre projet et quelle est la place du *care* dans votre démarche ?

Tout le monde se connaît dans les habitations [ro*sa]. Entre voisin-es, on s'échange de menus services (arroser les plantes, garder les enfants, etc.). Nous avons aussi mis en place une caisse de solidarité et essayons d'apporter un soutien financier aux femmes les plus précaires, car nous voulons absolument éviter qu'elles se retrouvent expulsées pour défaut de paiement du loyer. On a besoin de créer des liens forts pour faire face aux crises du monde extérieur.

Le soin que l'on se porte les un-es aux autres s'est développé progressivement. D'abord, nous avons cherché le projet immobilier, puis nous avons appris à nous connaître, puis au fur et à mesure qu'on a fait des choses ensemble, qu'on a commencé à vivre ensemble, etc., le soin – prendre soin, recevoir le soin –, est arrivé.

Je vais vous donner un exemple très concret. L'une des résidentes est en situation de handicap et a besoin d'une assistance de nuit. Elle a la possibilité de recourir à des auxiliaires de vie externes, et une partie de ce coût est remboursé par la sécurité sociale. Il y a cependant un reste à charge. Cette femme a pu trouver une solution auprès de la communauté. Huit de ses voisines se sont rassemblées, ont reçu une formation aux gestes à avoir, et ont organisé des tours de garde. Il est rare que la femme concernée active le dispositif, mais ça lui donne un grand sentiment de sécurité, lui permet d'économiser un peu d'argent.

Quels obstacles rencontrez-vous ?

Les principales difficultés que nous rencontrons sont surtout liées à la dimension participative du projet : avec le temps, les gens sont las des discussions longues et sans fin pour prendre des décisions, pour organiser les espaces communautaires, etc. Quand cette fatigue commence à se cristalliser autour de personnes ou de comportements particuliers, cela crée du conflit. Pour aider à la gestion des conflits, un-e superviseur-euse intervient tous les un ou deux ans pour aider la communauté et les individus à gérer ces conflits et à se remotiver.

Une autre difficulté qui pourrait rendre les aspects communautaires et participatifs compliqués dans le futur tient au fait que les femmes des nouveaux projets [ro*sa] ne sont plus les mêmes aujourd'hui qu'au début. Le premier groupe qui s'est constitué pour [ro*sa] KalYpso était principalement composé de militantes, engagées politiquement et voulant participer activement à un projet féministe. Les plus jeunes sont peut-être un peu moins engagées ou, pour elles, l'aspect féministe et politique du projet est peut-être moins fort.

Casa Berta, une maison par et pour les travailleuses domestiques et du soin

Pour mieux comprendre le contexte de la naissance de la Casa Berta, initiée par Mujeres Migrantes Diversas, pourriez-vous présenter votre association ?

« Mujeres Migrantes Diversas » a été créée par des femmes migrantes travaillant dans les secteurs du travail du soin à domicile. Nous avons décidé de nous auto-organiser pour créer ce mouvement de femmes, car, en Espagne, la loi sur l'immigration afin d'obtenir des papiers est un obstacle. Même sans les papiers, nous essayons de retrouver des formes communautaires de soin, d'entraide et de soutien mutuel. Nous soutenons également les femmes pour qu'elles accèdent aux formations nécessaires à l'obtention de papiers.

Comment la question du logement s'est-elle posée dans votre association ?

En 2020, nous avons pris position publiquement sur la nécessité de reconnaître le travail essentiel que nous effectuons depuis plusieurs années. Nous avons profité de ce moment pour avoir un impact politique plus large, en nous regroupant avec d'autres associations. Ensemble, à travers nos discussions sur les différentes lacunes rencontrées, nous avons mis en lumière celle de l'accès au logement, un phénomène qui s'est amplifié avec la pandémie. En tant que migrantes, une difficulté à laquelle nous sommes confrontées, dès notre arrivée, est le droit d'être enregistrées dans un lieu qui nous garantit les droits fondamentaux basiques. C'est pourquoi, en 2020, nous avons demandé un financement public pour mettre en place une maison communautaire féministe créée par et pour les travailleuses domestiques et les travailleuses du soin. Il s'agissait d'une initiative pionnière.

« L'objectif de la maison a toujours été de créer un refuge féministe, autogéré et communautaire, basé sur les besoins que nous avons nous-mêmes identifiés en tant que travailleuses domestiques et du soin, dans des situations d'exclusion et de difficulté d'accès au logement. »

Cela nous permet de créer une cohésion sociale. La maison offre également un espace pour se rencontrer, discuter, nouer des liens et offrir du soutien, notamment aux mères et à leurs enfants qui ne viennent que le weekend. Depuis cette maison, nous soutenons d'autres femmes –qui se font licencier par exemple– même si elles ne vivent pas au sein de la maison communautaire.

Quel a été le processus de construction collective avec les femmes, pour passer de l'intérêt individuel d'avoir un toit à la vie en habitat commun ?

Comment avez-vous trouvé cette maison ?

La demande de financement a été acceptée à hauteur de 18 000 euros, ce qui nous a permis de chercher une maison. Ces recherches ont été difficiles du fait du racisme dont nous avons été victimes de la part des propriétaires, alors que nous avions l'argent pour payer. Nous avons donc cherché à nous faire accompagner par des personnes blanches lors des différents entretiens avec les propriétaires. Malgré cela, nous n'avons pas pu obtenir de logement. Jusqu'à ce qu'on nous recommande à une congrégation religieuse qui possédait une maison avec plusieurs chambres et des espaces communs à louer dans un quartier central. Cela a été possible grâce à notre réseau et au mouvement social dont nous faisons partie.

Pouvez-vous nous décrire les fondements de la maison communautaire ?

Tout d'abord, nous avons appelé cette maison « Casa Berta » en l'honneur d'une activiste salvadorienne qui s'est battue pour les droits humains. Ce nom a donné une perspective politique à notre projet. L'objectif de la maison a toujours été de créer un refuge féministe, autogéré et communautaire, basé sur les besoins que nous avons nous-mêmes identifiés en tant que travailleuses domestiques et du soin, dans des situations d'exclusion et de difficulté d'accès au logement. Autrement dit, nous voulions promouvoir un modèle de logement qui ne soit pas basé sur l'assistanat ou la victimisation. C'est pourquoi, grâce au tissu communautaire de « Mujeres migrantes diversas », nous avons consolidé ce lieu, dont l'axe central était l'espace de rencontre, de soutien, de soin pour soi et de soin mutuel pour les travailleuses domestiques et du soin. Cette façon de voir et de vivre les choses nous permettait de nous réapproprier notre projet de vie, nous donnait de la motivation à transformer et construire notre vie.

Comment a évolué le projet depuis 2020 ?

Au commencement, nous avons accueilli des femmes en situation d'urgence sans logement. Nous n'avions pas de soutien financier. L'objectif était alors d'accompagner les femmes dans leur processus migratoire, afin d'aller de l'avant et de donner une impulsion à leur vie une fois un lieu de vie trouvé. En 2022, nous sommes passées à une autre phase du projet avec une autogestion complète (c'était notre objectif depuis le début), sans dépendre des fonds publics. Nous avons une grande maison avec trois salles de bain, un salon, cinq chambres, une grande terrasse. Cette maison nous a permis de développer des activités comme la célébration des anniversaires. Célébrer les anniversaires est très important pour nous puisque nous sommes déracinées de nos territoires.

Au départ, en 2020, il s'agissait d'un apprentissage basé sur l'expérience de l'accueil de femmes ayant besoin d'un logement d'urgence. À l'époque, il fallait vivre dans la maison pendant trois mois. Cela nous a permis de voir quels types de conflits pouvaient survenir dans le quotidien. Afin de résoudre ces problèmes, nous avons commencé à créer des espaces de dialogue. À partir de 2022, nous avons été en mesure de déterminer ce qui pourrait créer des conflits plus importants. Un grand point était la question de la nourriture. Nous sommes progressivement passées à l'autogestion dans la coordination du stockage alimentaire.

La nourriture est un des points clés, car elle peut être chargée d'émotions négatives s'il y a un aliment dont on a besoin et qu'il n'est plus là. Nous nous sommes donc efforcées de montrer qu'il était nécessaire de se libérer de toutes ces émotions négatives. Pour prévenir cela, nous avons dû nous mettre d'accord sur des règles qui combinaient d'abord l'utilisation de certains aliments de base en commun, ensuite nos critères basés sur le goût des femmes venant de différents pays, aux types de noyau familial variés –une mère célibataire avec quatre enfants n'a pas les mêmes besoins qu'une femme seule– et enfin, le critère de la convivialité. Nous prenons le repas en commun le samedi.

Quels sont les obstacles que vous rencontrez ?

En tout premier lieu, le prix du marché du logement, mais aussi les charges du logement. Pour couvrir tous les frais, nous avons décidé d'imposer une contribution minimale de 175 euros par personne et, pour celles qui n'en ont pas les moyens, nous comptons sur un soutien individuel de l'extérieur. Aujourd'hui, les charges ont beaucoup augmenté, comme le gaz. En tant qu'association, nous ne pouvons pas couvrir ces dépenses pour la maison ainsi que pour le fonctionnement minimum des femmes migrantes. Pour résoudre ce problème, nous organisons des activités telles que des conférences afin d'obtenir quelques ressources économiques qui sont dirigées vers Casa Berta.



Tribune

L'actualité en mouvement

 **DANIEL CORNESSE**
Secrétaire national
CSC wallonne

La réalité complexe derrière les chiffres du « retour à l'emploi »

L'administratrice générale du Forem, Raymonde Yerna, a récemment affirmé qu'« un peu plus de 35 % des chercheur-ses d'emploi qui vont perdre leurs allocations ont décroché au moins un contrat de travail en 2025 », évoquant une « dynamique positive » liée à la réforme fédérale supprimant les allocations pour les chômeur-ses de longue durée. Il y a évidemment lieu de se réjouir de voir des personnes retrouver un emploi : le travail demeure un levier essentiel d'émancipation sociale. Mais derrière ce chiffre apparemment encourageant se cachent des réalités bien plus complexes.

Tout d'abord, il suffit d'un seul jour de travail en 2025 pour être comptabilisé dans cette proportion de « retours à l'emploi ». Une personne ayant travaillé quelques heures en intérim ou une semaine en CDD figure donc au même titre qu'une autre ayant décroché un CDI à temps plein. Parler d'« effet positif » de la réforme sans préciser cela, c'est donner une image trompeuse du marché de l'emploi. Rien, absolument rien, ne permet d'affirmer qu'il s'agit d'emplois durables, de qualité ou permettant réellement de sortir de la précarité.

D'ailleurs, près de 30% des demandeur-ses d'emploi menacées d'exclusion sont déjà des travailleur-ses : intermittentes, pigistes, intérimaires, contrats très courts. Ce ne sont pas des personnes « éloignées du travail », mais des personnes enfermées dans une alternance permanente de missions trop brèves pour reconstituer leurs droits. Obtenir un contrat d'un

**« Derrière les chiffres,
il y a des parcours, des
fragilités, des espoirs.
Publier des statistiques
sans contexte, c'est, une
fois encore, stigmatiser
les personnes sans
emploi, comme si l'emploi
de qualité était disponible
pour toutes et tous. »**

Il est également possible – et même probable – qu'une partie des personnes ayant retrouvé un emploi l'auraient fait indépendamment de la réforme. Beaucoup étaient déjà dans une dynamique active de recherche. De plus, cette première vague d'exclusions concerne largement les bénéficiaires d'allocations d'insertion : ce ne sont donc pas nécessairement des chômeur-ses de longue durée, contrairement à ce que certaines déclarations politiques laissent entendre.

Alors que certains responsables politiques se félicitent déjà des « effets » supposés de la mesure, nous appelons à davantage de prudence. Derrière les chiffres, il y a des parcours, des fragilités, des espoirs. Publier des statistiques sans contexte, c'est, une fois encore, stigmatiser les personnes sans emploi, comme si l'emploi de qualité était disponible pour toutes et tous. Or, même si l'ensemble des métiers en pénurie étaient pourvus, des milliers de personnes resteraient sans solution. La priorité doit être claire : créer des emplois stables, décents et porteurs de sens, qui permettent à chacune et chacun de se projeter dans l'avenir. C'est à cette condition seulement qu'une réforme peut prétendre être réellement « positive ».

ou deux jours ne les protège en rien : cela ne fait que repousser l'exclusion de quelques jours, tout en alimentant artificiellement les statistiques.

La réalité wallonne reste, elle aussi, révélatrice : sur les 24 127 offres d'emploi recensées sur le site du Forem, seules 5 675 sont des CDI. Autrement dit, plus des trois quarts des offres sont précaires, temporaires ou fragmentées. Avant de parler de « responsabilisation » des demandeur-ses d'emploi, il serait bon de parler de responsabilisation des employeurs et de la qualité des postes proposés.

Comité de rédaction

Oleg Bernaz, Dominique Decoux, Ariane Estenne, France Huart, Julien Gras, Antoinette Maia, Jean Matthys, Thomas Miessen, Anne-France Mordant, Véronique Oruba, François Reman, Nabil Sheikh Hassan, Svetlana Sholokhova, Soraya Soussis, Christine Steinbach, Tatiana Willems

Correctrice

Claudine Lienard

Rédactrice en chef

Stéphanie Baudot

Journaliste

Manon Legrand

Secrétariat

Lysiane Mettens

Refonte graphique

Switch asbl

Graphisme

© Elsa Kbaier

Photo Une

© Pxhere.com / CC0 Public Domain

Éditrice responsable

Dominique Decoux - Centre d'information et d'éducation populaire du MOC (CIEP ASBL) BP50-1031 Bruxelles.

Pour recevoir
démocratie

25€ /12 numéros

Pour les virements :
BE95 7995 8743 7658
(mention « démocratie »)

20€ /an par domiciliation

Pour demander un avis de domiciliation :
02 246 38 43
lysiane.mettens@ciep.be

Retrouvez-nous aussi sur :
www.revue-democratie.be

Écrivez-nous :
democratie@moc.be